

Le Président ouvre la séance.

Le Président et procède à l'appel des membres de l'assemblée.

Nombre de Délégués				
En exercice	Présents	Procuration	Excusés sans procuration	Absents non excusés
51	39	7	3	2
Etienne Glémot	Maryline Lézé	Michel Bourcier	M.A Fouchereau	Michel Belouin
Dominique Haurillon	M.-C. Hamard	Pascal Crubleau	Loïc Béziers-La-Fosse	Daniel Chalet
Marc-A. Driancourt	Alain Foucher	Jean-René Vaillant	Nooruddine Muhammad (arrivé à 21h15 pour le vote du budget)	Laurent Todeschini
Jean-Claude David	Pierre-Paul Hamery	Valérie Avenel	Patrick Guillaumet	Jean Pagis
Jean-Pierre Bouvet	Catherine Le Théry	Jacques Bonhommet	Francine Richard	Yamina Riou
Jean-Pierre Ferré	Francine Richard	Françoise Bouilde	Dominique Foulonneau	Daniel Boisbouvier
Michel Thépaut	Isabelle Charraud	Brigitte Guirric	Michel Villedey	Bernard Menant
Charles Parnet	Patrick Dauger	Vincent Vignais	Marie Beaupère	
<b>Absents</b>	⇒ <b>Pouvoir donné à :</b>	<b>Excusés</b>	<b>Absents non excusés</b>	
Mireille Poilane	Michel Bourcier	Pascal Chevrollier	Béatrice Huchet	
Virginie Guichard	Charles Parnet	Martine Tharrault	Alain Bourrier	
Jean Noël Béguier	Marie Beaupère	Christine-Renier-Tisne		
Guy Chesneau	Jean-Pierre Bouvet			
Marc Billiet	Marc-Antoine Driancourt			
Fabienne Beaufiles	Michel Thépaut			
Jean-Claude Lecuit	Laurent Todeschini			

Au terme de l'appel, le Président constate que le quorum est atteint. Il demande aux conseillers de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

M. Michel Belouin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

## Décision

Le Président soumet aux membres du conseil l'approbation du Compte-rendu de la séance du 28 février 2019.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Président invite les membres à procéder à l'examen des projets de délibération soumis à leur vote.

## 1. RESSOURCES HUMAINES

### 1.1 Avenant n°1 de la convention services communs entre la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et la commune de Thorigné-d'Anjou (Pascal CRUBLEAU)

#### Exposé

M. Pascal Crubleau rapporte que l'agent occupant actuellement les fonctions de secrétaire de mairie à Thorigné-d'Anjou sera admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er octobre 2019.

Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité de service public sur ce type de poste clef et considérant, par ailleurs, la nécessité d'utiliser au mieux les compétences et de promouvoir les agents en interne, il a été proposé d'affecter un agent du service commun ressources humaines à la commune de Thorigné-d'Anjou, autorité fonctionnelle, afin d'assurer les missions de tuilage sur le poste de secrétaire de mairie. La mission de cet agent, dans ce cadre, doit courir du 1er mars 2019 au 30 septembre 2019.

La commune de Thorigné-d'Anjou prend à sa charge l'intégralité du coût salarial de cette affectation via l'attribution de compensation relative au personnel.

A l'issue de la mission, soit l'agent est intégré au personnel faisant partie des services communs déconcentrés relevant de l'autorité fonctionnelle de la commune de Thorigné-d'Anjou, soit l'agent est réaffecté au personnel des services communs centraux, notamment, au sein du service de la brigade administrative de proximité.

Il est dès lors proposé de modifier la convention « services communs » via l'avenant proposé. M. Pascal Crubleau précise que cet avenant a recueilli l'accord des agents concernés au préalable.

#### Proposition

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider les termes de l'avenant proposé, ci-joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 2. SYSTEME D'INFORMATION

### 2.1 Mise en accès des autorisations d'urbanisme du service instructeur des droits des sols dans le logiciel SIG Géoconsult (Pascal CRUBLEAU)

#### Exposé

M. Pascal Crubleau rapporte que le logiciel SIG (système d'information géographique) est déployé dans toutes les communes membres de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou depuis le 24 juillet 2018, auprès de 91 utilisateurs au 28 février 2019.

Le SIG permet d'avoir accès aux informations à caractère géographique des communes membres de la CCVHA, notamment, les données cadastrales, d'urbanisme et autres données contextuelles. Le SIG est enrichi de manière continue afin de répondre aux besoins exprimés par les services communaux et communautaires.

Lors des sessions de formations SIG du 12 juillet 2018 et 28 février 2019, une demande a été effectuée afin de pouvoir consulter dans le SIG l'historique des autorisations d'urbanisme par parcelle en temps réel.

Il s'agit de donner accès à l'ensemble de nos données de manière réciproque au SIG du PETR de manière à ce qu'il puisse réaliser l'ensemble de ses missions. L'objectif de cette mesure est de mutualiser des bases de données afin d'arriver à une montée en compétence des services de la CCVHA et que tous les sujets d'ordre cadastraux soient instruits de la façon la plus efficace possible.

Les données du Service instructeur du droit des Sols du PETR Segréen peuvent être affichées dans le SIG sous la forme de points catégorisés par type d'autorisation d'urbanisme.

**La commission communautaire SIG a émis un avis favorable à ce dossier le 9 janvier 2019.**

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en accès des données du service instructeur du droit des Sols (PETR Segréen) dans le SIG Géoconsult ;
- de solliciter l'autorisation des communes pour mettre en accès les données du Service Instructeur (PETR Segréen) dans le SIG GéoConsult ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 3. COMMUNICATION

### 3.1 Subventions – partenariat événements 2019 (Etienne GLEMOT)

### Exposé

Monsieur Etienne Glémot vient rappeler que 22 structures ont déposé, auprès de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, un dossier de demande de subventions pour un événement qu'elles organiseront au cours de l'année 2019.

Selon le règlement pour l'instruction des demandes de subventions et l'attribution de ces subventions, approuvé en Conseil communautaire le 13 décembre 2018, un groupe de travail composé des représentants des commissions « communication », « culture, bibliothèque, CLEA, musique », « tourisme », « office de tourisme, gestion des équipements touristiques », « petite enfance, enfance, jeunesse, sport et informatique scolaire » et du Président s'est réuni, le 21 mars 2019, pour analyser ces demandes et proposer des attributions au Conseil communautaire, dans la limite des crédits prévus au budget prévisionnel pour le soutien aux événements.

M. Glémot précise que le budget pour les subventions est de 30 000 euros. Il indique que les règles d'attributions ont été affichées sur le site internet pour permettre aux associations de candidater plus facilement. Il détaille le montant des subventions financières pour les associations qui ont vu leur demande acceptée.

### Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les attributions présentées dans le tableau ci-dessous ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Demandeur	Événement concerné	Recevalibilité de la demande	Subvention financière attribuée :	Subvention en nature attribuée :
Association Le Lion équestre	Grand National Concours Complet d'Equitation (CCE)	OUI	0 €	prêt minibus gratuit pour les associations du territoire
Association Le Lion équestre	Mondial du Lion	OUI	5 000 €	prêt minibus gratuit pour les associations du territoire
Association Les Heures Musicales du Haut-Anjou	Les Heures Musicales du Haut-Anjou	OUI	2 000 €	0
Société des courses	Palio et Anjou Loire Challenge	OUI	5 700 €	0
Association Festilivres	Fête du livre et de la BD	OUI	4 500 €	0
COTCCRL	Tour du Pays Lionnais	OUI	5 000 €	0
Foyer des jeunes de St Sigismond	Fête du foyer des jeunes	NON	0 €	podium gratuit pour les associations du territoire
Oz'orgues etc	"Si l'orgue de barbarie m'était conté"	OUI	500 €	podium gratuit pour les associations du territoire
Les festivités de Chambellay	Fête du village "Venez en famille à Chambellay"	NON	0 €	podium gratuit pour les associations du territoire barrières et panneaux de circulation disponibles gratuitement sur demande
Anjou Sport Nature	L'Arrachée	OUI	5 000 €	0
Anjou Sport Nature	Raid du Haut-Anjou et portes ouvertes site Anjou Sport Nature	OUI	0 €	podium gratuit pour les associations du territoire barrières disponibles gratuitement sur demande
JSP Val de Sarthe	Rassemblement des JSP de Maine et Loire	OUI	750 €	0

**Total attribué :**

**28 450 €**

Discussion :

M. Pagis rappelle qu'il est membre de l'association « Venez tous en famille à Chambellay ». Il déplore le fait que les associations n'aient pas été informées de l'avis du groupe de travail qui a fait cette proposition d'attribution.

M. Glénot lui répond qu'il ne peut pas répondre aux associations avant qu'une décision ne soit prise par le Conseil communautaire sur ce sujet.

M. Pagis explique que le président de l'association aurait pu faire une présentation pour expliquer la manifestation. Il regrette que les petites associations représentatives des bénévoles n'aient pas quelques centaines d'euros pour les encourager dans leurs actions. Il pense que l'événement des « caisses à savons » peut fédérer sur tout le territoire de la CCVHA. Il émet l'idée qu'il serait préférable de donner moins aux associations les plus importantes pour favoriser les petites structures.

Mme Maryline Lézé exprime qu'il y a eu un débat concernant ces demandes de subventions avec une grille de critères validée par la Commission communication. Au niveau de la CCVHA, un intérêt plus poussé a été porté aux associations qui portaient des événements sur tout le territoire. La CCVHA ne doit pas prendre la place des communes en terme d'attribution de subventions qui concernent des événements de dimension communale. L'intérêt communautaire des manifestations a été un élément déterminant dans la proposition faite au Conseil communautaire.

M. Glémot indique que lors de la Commission relative à l'attribution de ces subventions, le choix a été fait à l'unanimité des membres présents à cette commission. Dans la grille de critères élaborée par cette commission, la dimension intercommunale de la manifestation a été un critère prépondérant.

M. Jean Pagis et M. Daniel Chalet se retirent du vote car ils sont membres d'associations faisant l'objet d'une demande de subvention.

### Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Jean Pagis et M. Daniel Chalet se sont retirés du vote et n'ont pas pris part au vote.

## 3.2 Rapport d'activité 2018 (Etienne GLEMOT)

### Exposé

M. Etienne Glémot rappelle qu'en application de l'article L 5211-39 du Code Général des collectivités territoriales, le Président de l'Etablissement public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit par la suite faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou sont entendus.

Le Président de la CCVHA peut être également entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre.

M. Glémot souligne le caractère complet et ludique de ce rapport. Il salue le travail de la Commission qui a élaboré ce rapport.

### Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le rapport d'activité présenté au titre de l'année 2018, ci-joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 4. FINANCES

### 4.1 Vote des comptes de gestion et administratifs (Michel BOURCIER)

### Exposé

M. Michel Bourcier fait une présentation synthétique des résultats sur l'exercice 2018 en rappelant que ce sont des éléments qui ont déjà été vus en Commission des finances et en Conférence des Maires. Le résultat de la CCVHA en 2018, tous budgets confondus, est arrêté à 2,258 M€ avec 1,184M€ sur le budget principal et 1,074M € sur les budgets annexes. Un programme ambitieux d'investissement a été mis en œuvre. Il a pu se réaliser par la capacité d'autofinancement de la CCVHA et des subventions. Il n'y a pas eu d'emprunt. Les restes à réaliser se sont équilibrés avec les subventions. Il y a sur le budget principal 200 000 € d'écart entre ce qu'il reste à réaliser au niveau des dépenses et le reste à réaliser du côté des recettes.

Ces investissements contribuent au dynamisme économique et à renforcer l'attractivité du territoire de la CCVHA. Une première étude prospective a permis de réduire l'endettement à 2,3 M€ pour le budget

principal et à 8M € pour l'ensemble des budgets. L'épargne brute s'établit à un peu plus de 10%. La capacité de désendettement nette de l'excédent de clôture, est de 2 ans. Il convient de rappeler que les ratios de la CCVHA sont loin du niveau des ratios d'alerte. Cela est signe de bonne santé financière.

La CCVHA, sur 2017-2018, a fait des investissements à hauteur de 14 M€ uniquement avec des fonds propres. Les années 2019 et 2020 devront lui permettre de reconstituer de nouvelles marges de manœuvre. L'excédent a diminué car effectivement il est passé de 5 M€ à 2M€, cela s'explique par la politique d'investissement mise en œuvre.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, le montant se chiffre à un peu plus de 16M€. Ces dépenses ont été relativement bien ciblées. 95,2% des dépenses prévues au titre du budget 2018 ont été réalisées. Quelques charges à caractère général ont été surévaluées. Sur les recettes de fonctionnement, le montant se chiffre à 23 M€. 100,5% des recettes prévues ont été réalisées, cela démontre une légère sous-évaluation des recettes.

Concernant la section d'investissement, 5,7 M€ ont été financé par l'excédent de 1,1M€ de la section de fonctionnement.

#### **4.1.1 Vote des comptes de gestion**

##### **Exposé**

M. Michel Bourcier rappelle aux élus qu'étaient annexés à la convocation à ce Conseil communautaire les comptes de gestions provisoires. Le compte de gestion retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. Cette comptabilité, tenue en partie double (débit et crédit simultanés) se présente sous une forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la CCVHA (actif et passif soit immobilisations, dettes et comptes de tiers). Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. M. Bourcier rappelle que les résultats des comptes de gestion et des comptes administratifs sont en tout point identiques. Ces deux comptes doivent être concordants.

##### **4.1.1.1 Budget principal (Michel BOURCIER)**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

##### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

##### **4.1.1.2 Parc d'activités de la Sablonnière (Michel BOURCIER)**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

##### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### **4.1.1.3 ZA des Victoires (Michel BOURCIER)**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

##### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### **4.1.1.4 Ateliers Relais (Michel BOURCIER)**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

##### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### **4.1.1.5 Zones d'activité économique (Michel BOURCIER)**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

##### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### **4.1.1.6 SPANC (Michel BOURCIER)**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

##### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### **4.1.1.7 Station d'épuration (Michel BOURCIER)**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

##### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### **4.1.1.8 Assainissement Régie (Michel BOURCIER)**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

##### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### **4.1.1.9 Assainissement DSP (Michel BOURCIER)**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor, ci-joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

##### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### **4.1.2 Vote des comptes administratifs (Michel BOURCIER)**

Le Président de la CCVHA demande si le Conseil communautaire a des questions à lui poser sur les comptes administratifs de la CCVHA avant de se retirer. Aucune question ne lui sera posé. Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il se retire au moment du vote et sort de la salle. La présidence est alors confiée à M. Michel Bourcier qui procède aux votes des différents comptes administratifs.

##### **4.1.2.1 Compte administratif du budget principal**

##### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget « BUDGET PRINCIPAL », conformément au document joint en annexe ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessous.

### BUDGET PRINCIPAL

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	8 847,00	8 847,00	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 079 183,43	1 167 094,70
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	186 980,00	185 564,03	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 458 371,57	310 002,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	461 124,04	267 344,54	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 742 402,80	0,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	232 418,00	180 435,48	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 782,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 137 155,53	789 236,86	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 601,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 552 888,00	4 239 462,33	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	94 900,00	71 564,82
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	910 013,43	910 013,43	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
Mouvement d'ordre					
			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 311 604,20	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	91 182,00	90 379,40	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	822 763,00	1 004 367,04
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	0,00				
<b>Total Dépenses</b>	<b>12 580 608,00</b>	<b>6 671 283,07</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>12 580 608,00</b>	<b>2 553 028,56</b>

**RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT**

**-4 118 254,51**

Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 994 360,80	2 596 654,85	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	645 000,00	549 791,12
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 841 100,00	6 661 865,21	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	2 590 972,00	2 393 734,16
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 353 167,00	3 276 412,79	73 IMPOTS ET TAXES	11 160 938,00	11 110 185,67
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 380 906,00	3 768 498,47	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 634 919,02	2 883 849,51
66 CHARGES FINANCIERES	87 470,00	86 214,75	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	404 965,00	412 189,99
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 167,00	14 029,70	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	550,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION	0,00	0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	211 741,95
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5285061,98	5285061,98
Mouvement d'ordre					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4311604,2	0			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	822763	1004367,04	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	91182	90379,4
<b>Total Dépenses</b>	<b>22 813 538,00</b>	<b>17 408 042,81</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>22 813 538,00</b>	<b>22 937 483,78</b>

**RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT**

**5 529 440,97**

**RESULTAT GLOBAL**

**1 411 186,46**

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.1.2.2 Compte administratif du Parc d'activités de la Sablonnière

#### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget « Parc d'activités de la Sablonnière », conformément au document joint en annexe ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessous.

## SABLONNIERE

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	15 000,07	14 480,43	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	36 259,81	36 259,81
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 000,00	1 257,31	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	466 000,19	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	195 000,00	69 757,30			
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	286 892,93	286 892,93			
<b>Mouvement d'ordre</b>					
			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 633,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	390 098,00	390 096,52	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	390 098,00	432 937,52
<b>Total Dépenses</b>	<b>908 991,00</b>	<b>762 484,49</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>908 991,00</b>	<b>469 197,33</b>

**RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT**

**-293 287,16**

Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 000,00	7 263,87	73 IMPOTS ET TAXES	1 972,00	2 066,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 661,00	24 717,48
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	42 841,00
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 633,00	0,00			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	390 098,00	432 937,52	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	390 098,00	390 096,52
<b>Total Dépenses</b>	<b>421 731,00</b>	<b>440 201,39</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>421 731,00</b>	<b>459 721,00</b>

**RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT**

**19 519,61**

**RESULTAT GLOBAL**

**-273 767,55**

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.1.2.3 Compte administratif ZA des Victoires (Erdre-en-Anjou)

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget « ZA des Victoires », conformément au document joint en annexe ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessous.

## VICTOIRES VERN

Investissement						
Nature	Dépenses		Nature	Recettes		
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	121 500,76	4 432,61	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	13 161,24	13 161,24	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00	14 623,73	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	60 000,00	
			16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	14 695,00	0,00	
			21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 766,76	0,00	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	13 161,24	13 161,24	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			
<b>Mouvement d'ordre</b>						
			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 039,00	0,00	
				0,00	7 000,00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>184 662,00</b>	<b>32 217,58</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>184 662,00</b>	<b>80 161,24</b>	

**RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT**

**47 943,66**

Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 193,00	1 227,17	73 IMPOTS ET TAXES	0,12	0,00
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	7 000,00
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	82 231,88	82 231,88
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 039,00	0,00			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	0,00	7 000,00			
<b>Total Dépenses</b>	<b>82 232,00</b>	<b>8 227,17</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>82 232,00</b>	<b>89 231,88</b>

**RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT**

**81 004,71**

**RESULTAT GLOBAL**

**128 948,37**

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.1.2.4 Compte administratif Ateliers Relais

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget « Ateliers Relais », conformément au document joint en annexe ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessous.

## ATELIERS RELAIS

Nature	Dépenses		Investissement		Recettes	
	Total budget N	Total réalisé	Nature	Total budget N	Total réalisé	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	214 410,00	208 575,57	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2,82	0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 002,00	620,24	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	15 202,00	0,00				
			001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	195 791,18	195 791,18	
<b>Mouvement d'ordre</b>						
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	2 000,00	2 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	165 820,00	165 819,73	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	459 697,00	0,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	459 697,00	0,00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>821 311,00</b>	<b>211 195,81</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>821 311,00</b>	<b>361 610,91</b>	

**RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT**

**150 415,10**

Nature	Dépenses		Fonctionnement		Recettes	
	Total budget N	Total réalisé	Nature	Total budget N	Total réalisé	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 500,00	22 459,08	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	19 000,00	19 579,00	
66 CHARGES FINANCIERES	43 000,00	41 032,15	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 000,58	205 646,97	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00				
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	174 124,42	174 124,42	
<b>Mouvement d'ordre</b>						
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00	2 000,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	165 820,00	165 819,73				
<b>Total Dépenses</b>	<b>236 320,00</b>	<b>229 310,96</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>395 125,00</b>	<b>401 350,39</b>	

**RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT**

**172 039,43**

**RESULTAT GLOBAL**

**322 454,53**

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.1.2.5 Compte administratif Zones d'activités économiques

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget « Zones d'activités économiques », conformément au document joint en annexe ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessous.

## ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES

Dépenses		Investissement		Recettes			
		Total budget N	Total réalisé			Total budget N	Total réalisé
Nature				Nature			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	31 937,12	31 935,60	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 920 883,00	0,00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 669 008,36	1 669 008,36	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	
<b>Mouvement d'ordre</b>							
				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1459760,52	1007023,29	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 239 823,00	938 017,44
<b>Total Dépenses</b>		<b>3 160 706,00</b>	<b>2 707 967,25</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>3 160 706,00</b>	<b>938 017,44</b>

**RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT**

**-1 769 949,81**

Dépenses		Fonctionnement		Recettes			
		Total budget N	Total réalisé			Total budget N	Total réalisé
Nature				Nature			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 192 000,00	140 228,65	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	176 770,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 180,00	1 097,53	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	178 973,32
				002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	795 293,18	795 293,18
<b>Mouvement d'ordre</b>							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 239 823,00	938 017,44	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 459 760,52	1 007 023,29
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	5 193,00	1 097,53	043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	5 193,00	1 097,53
<b>Total Dépenses</b>		<b>2 438 196,00</b>	<b>1 080 441,15</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>2 437 016,70</b>	<b>1 982 387,32</b>

**RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT**

**901 946,17**

**RESULTAT GLOBAL**

**-868 003,64**

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.1.2.6 Compte administratif SPANC

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget « SPANC », conformément au document joint en annexe ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessous.

## SPANC

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 416,34	0,00			
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	135 702,66	15 300,00	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	135 702,32	15 210,82
			001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	16 416,68	16 416,68
Mouvement d'ordre					
<b>Total Dépenses</b>	<b>152 119,00</b>	<b>15 300,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>152 119,00</b>	<b>31 627,50</b>

**RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT**

**16 327,50**

Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 320,00	26 267,68	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	41 364,44	39 117,91
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 927,00	22 923,22	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 899,00	2 442,00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 016,00	0,00			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	484,50			
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 959,56	9 959,56
Mouvement d'ordre					
<b>Total Dépenses</b>	<b>56 263,00</b>	<b>49 675,40</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>65 223,00</b>	<b>51 519,47</b>

**RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT**

**1 844,07**

**RESULTAT GLOBAL**

**18 171,57**

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.1.2.7 Compte administratif Station d'épuration

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget « Station d'épuration », conformément au document joint en annexe ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessous.

## STATION D EPURATION

Dépenses		Investissement		Recettes	
		Total budget N	Total réalisé		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	68 922,00	68 921,40	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,40	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 845,00	2 880,00			
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	27 422,60	27 422,60
<b>Mouvement d'ordre</b>					
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
			040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	96 344,00	96 344,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>123 767,00</b>	<b>71 801,40</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>123 767,00</b>	<b>123 766,60</b>

**RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT**

**51 965,20**

Dépenses		Fonctionnement		Recettes	
		Total budget N	Total réalisé		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 000,00	7 526,09	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	112 355,52
66 CHARGES FINANCIERES	12 403,00	9 687,18	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 000,57	0,00
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	91 540,43	91 540,43
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	96 344,00	96 344,00			
<b>Total Dépenses</b>	<b>153 747,00</b>	<b>113 557,27</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>201 541,00</b>	<b>203 895,95</b>

**RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT**

**90 338,68**

**RESULTAT GLOBAL**

**142 303,88**

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.1.2.8 Compte administratif Assainissement Régie

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget « Assainissement Régie », conformément au document joint en annexe ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessous.

## ASSAINISSEMENT REGIE

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	61 301,00	0,00	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	786 760,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	182 026,00	174 679,83	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 255 337,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	196 354,00	26 066,56	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	12 990,00	12 986,70
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 000,00	40 402,42			
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 735 500,00	91 351,56			
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
<b>Mouvement d'ordre</b>					
			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	238 162,00	0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	539 256,00	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 494 343,00</b>	<b>332 500,37</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 594 343,00</b>	<b>12 986,70</b>

**RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT**

**-319 513,67**

Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N	Total réalisé		Total budget N	Total réalisé
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	404 285,00	292 033,32	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	988 229,00	849 381,61
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	60 700,00	46 031,38	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	901 470,20	901 470,20
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	22 191,00	22 191,00			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 650,00	0,00			
66 CHARGES FINANCIERES	167 047,00	123 068,14			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 900,00	9,76			
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	539 256,00	0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	238 162,00	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 208 029,00</b>	<b>483 333,60</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 127 861,20</b>	<b>1 750 851,81</b>

**RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT**

**1 267 518,21**

**RESULTAT GLOBAL**

**948 004,54**

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.1.2.9 Compte administratif Assainissement DSP

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget « Assainissement DSP », conformément au document joint en annexe ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessous.

## ASSAINISSEMENT DSP

Nature	Dépenses		Investissement		Recettes	
	Total budget N	Total réalisé	Nature	Total budget N	Total réalisé	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	144 616,00	139 164,33	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	269 657,00	0,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	7 424,00	0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00	1 800,56	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	206 481,00	0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	621 480,00	250 752,43	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	
			27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	68 385,40	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			
<b>Mouvement d'ordre</b>						
			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	94 237,00	0,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	112 227,00	0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	187 956,00	0,00	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	68 388,00	68 385,40	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	68 388,00	68 385,40	
<b>Total Dépenses</b>	<b>951 711,00</b>	<b>460 102,72</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>834 143,00</b>	<b>136 770,80</b>	

**RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT**

**-323 331,92**

Nature	Dépenses		Fonctionnement		Recettes	
	Total budget N	Total réalisé	Nature	Total budget N	Total réalisé	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 231,00	10 527,06	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	552 860,00	495 539,37	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 750,00	5 962,70	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	309 339,00	309 340,99	
66 CHARGES FINANCIERES	74 403,00	74 402,22				
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT			
<b>Mouvement d'ordre</b>						
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	94 237,00	0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	117 568,00	0,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	305 524,00	0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	112 227,00	0,00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>511 145,00</b>	<b>90 891,98</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 091 994,00</b>	<b>804 880,36</b>	

**RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT**

**713 988,38**

**RESULTAT GLOBAL**

**390 656,46**

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### 4.2 Affectation des résultats (Michel BOURCIER)

### Exposé

M. Bourcier rapporte qu'un tableau récapitulatif présente le résultat de tous les budgets.

ANNEE 2018	BUDGETS INVENTAIRE									BUDGETS GESTION STOCKS
	BUDGET PRINCIPAL	SABLONNIERE	VICTOIRE VERN	IMMOBILIER ENTREPRISES	ASSAINISSEMENT REGIE	ASSAINISSEMENT DSP	SPANC	STATION D'EPURATION	ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	
INVESTISSEMENT	DÉPENSES N	5 761 269,64	4 755 591,56	19 056,34	211 195,81	332 500,37	460 102,72	15 300,00	71 801,40	1 038 958,89
	RECETTE N	2 553 028,56	469 197,33	80 161,24	165 819,73	12 986,70	136 770,80	15 210,82	96 344,00	938 017,44
	<b>RESULTAT N</b>	<b>-3 208 241,08</b>	<b>-6 394,23</b>	<b>61 104,90</b>	<b>-45 376,08</b>	<b>-319 513,67</b>	<b>-323 331,92</b>	<b>-89,18</b>	<b>24 542,60</b>	<b>-100 941,45</b>
	EXCEDENT N-1				195 791,18			16 416,68	27 422,60	
	DEFICIT N-1	910 013,43	286 892,93	13 161,24						1 669 008,36
	<b>RESULTAT N A REPORTER S/ N+1</b>	<b>-4 118 254,51</b>	<b>-293 287,16</b>	<b>47 943,66</b>	<b>150 415,10</b>	<b>-319 513,67</b>	<b>-323 331,92</b>	<b>16 327,50</b>	<b>51 965,20</b>	<b>-1 769 949,81</b>
	REPORT DEPENSES N	4 370 023,20	0,00	0,00	0,00	495 011,63	291 774,57	5 100,00	0,00	0,00
	REPORT RECETTES N	4 143 392,98	0,00	0,00	0,00	786 764,86	269 657,54	0,00	0,00	0,00
	<b>RESULTAT NET</b>	<b>-4 344 884,73</b>	<b>-293 287,16</b>	<b>47 943,66</b>	<b>150 415,10</b>	<b>-27 760,44</b>	<b>-345 448,95</b>	<b>11 227,50</b>	<b>51 965,20</b>	<b>-1 769 949,81</b>
	<b>AFFECTATION RESULTAT</b>	<b>-4 344 884,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-27 760,44</b>	<b>-345 448,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES N	17 408 042,81	440 201,39	8 227,17	229 310,96	483 333,60	90 891,98	49 675,40	113 557,27	1 080 441,15
	RECETTE N	17 652 421,80	459 721,00	7 000,00	227 225,97	1 750 851,81	804 880,36	41 559,91	112 355,52	1 187 094,14
	<b>RESULTAT N</b>	<b>244 378,99</b>	<b>19 519,61</b>	<b>-1 227,17</b>	<b>-2 084,99</b>	<b>1 267 518,21</b>	<b>713 988,38</b>	<b>-8 115,49</b>	<b>-1 201,75</b>	<b>106 652,99</b>
	EXCEDENT N-1	5 285 061,98		82 231,88	174 124,42			9 959,56	91 540,43	795 293,18
	DEFICIT N-1									
	<b>RESULTAT NET N</b>	<b>5 529 440,97</b>	<b>19 519,61</b>	<b>81 004,71</b>	<b>172 039,43</b>	<b>1 267 518,21</b>	<b>713 988,38</b>	<b>1 844,07</b>	<b>90 338,68</b>	<b>901 946,17</b>
	<b>AFFECTATION RESULTAT</b>	<b>-4 344 884,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-27 760,44</b>	<b>-345 448,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT N A REPORTER S/ N+1</b>	<b>1 184 556,24</b>	<b>19 519,61</b>	<b>81 004,71</b>	<b>172 039,43</b>	<b>1 239 757,77</b>	<b>368 539,43</b>	<b>1 844,07</b>	<b>90 338,68</b>	<b>901 946,17</b>	
<b>TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE N (HORS REPORTS)</b>	<b>1 411 186,46</b>	<b>-273 767,55</b>	<b>128 948,37</b>	<b>322 454,53</b>	<b>948 004,54</b>	<b>390 656,46</b>	<b>18 171,57</b>	<b>142 303,88</b>	<b>-868 003,64</b>	

## Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2018 selon le tableau ci-dessus et d'intégrer ceux-ci dans les budgets primitifs 2019.

Il est rappelé que les budgets Parc de la Sablonnière et Victoires ont été clôturés au 31 décembre 2018.

Les résultats seront transférés au budget Zones d'activités économiques.

## Discussion

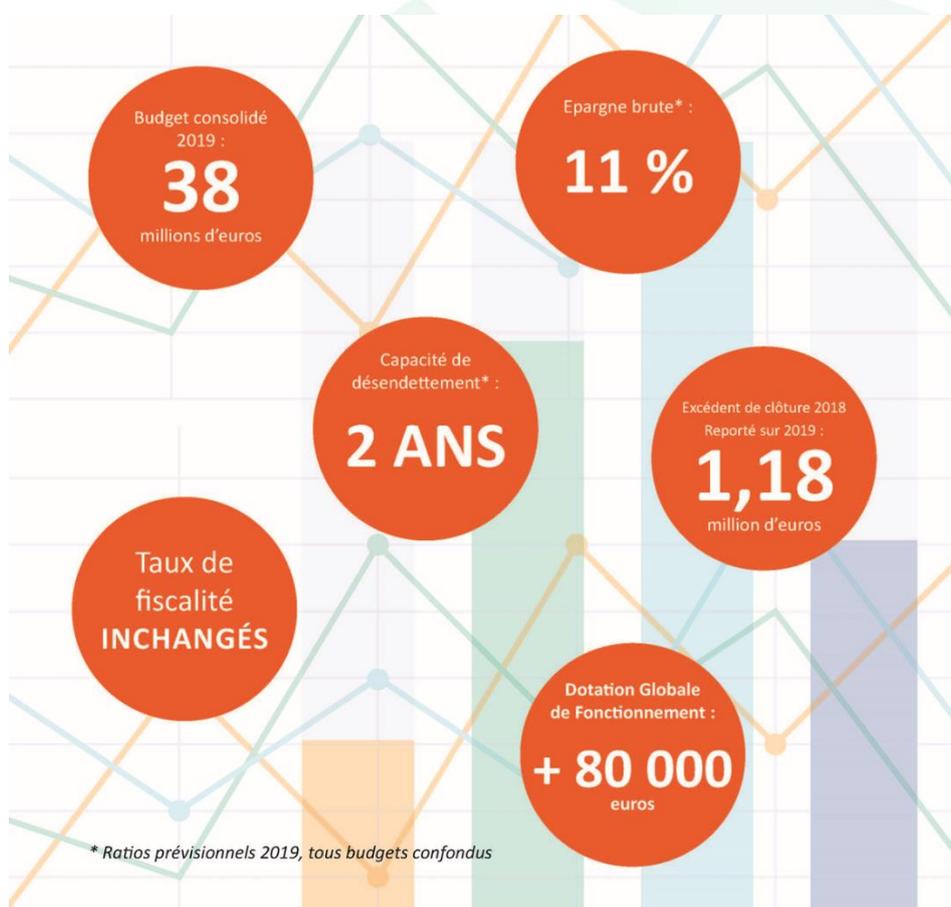
M. Etienne GLEMOT rappelle que le budget annexe relatif à la station d'épuration ne concerne que la station de Châteauneuf-sur-Sarthe (commune des Hauts-d'Anjou).

## Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### 4.3 Budget primitif (Michel BOURCIER)

M. Michel BOURCIER rappelle quelques chiffres clés pour le budget primitif 2019.



Par la suite, il décrit un tableau présenté comme faisant la synthèse des budgets de la CCVHA.

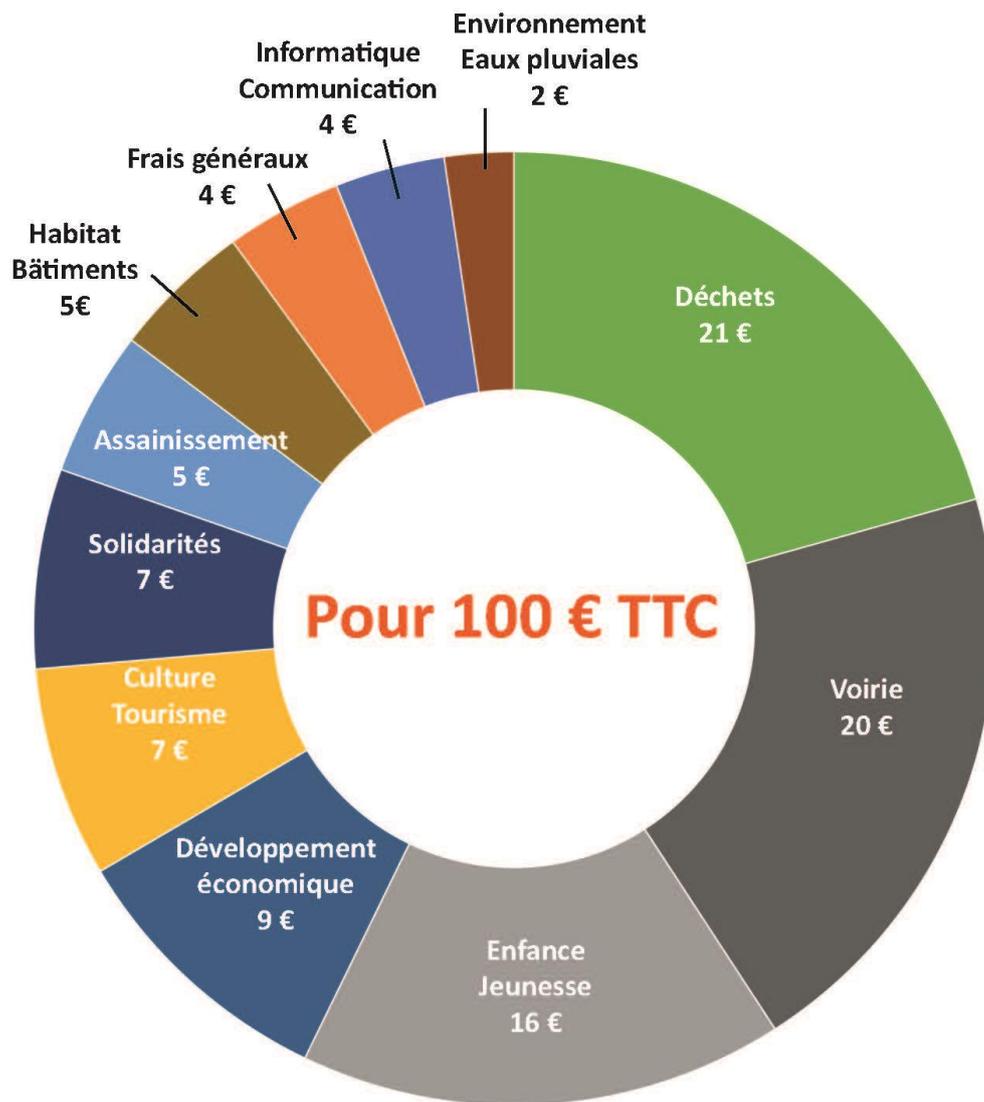
## Synthèse des budgets

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOUS BUDGETS</b>	Périmètre opérationnel	<b>20 106 206</b>	<b>21 506 589</b>	<b>15 966 624</b>	<b>17 081 999</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Toutes les activités non reprises dans les budgets annexes.	<b>17 721 191</b>	<b>18 950 618</b>	<b>10 676 183</b>	<b>10 676 183</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	<b>Assainissement, Immobilier d'entreprises et ZAE</b>	<b>2 385 015</b>	<b>2 555 971</b>	<b>5 290 441</b>	<b>6 405 815</b>
Budget annexe assainissement	STEP	29 815	110 000	148 310	222 490
	DSP	87 909	512 780	1 053 599	1 301 253
	Régie	589 314	1 106 280	2 704 207	3 497 748
	SPANC	88 754	86 910	182 530	182 530
Budget annexe Immobilier d'entreprises	Achat, construction de bâtiments pour location à des entreprises.	78 487	250 001	1 169 366	1 169 366
Budget annexe Zones d'Activités Économiques	Achat, viabilisation pour revente de terrains aménagés.	1 510 736	490 000	32 428	32 428

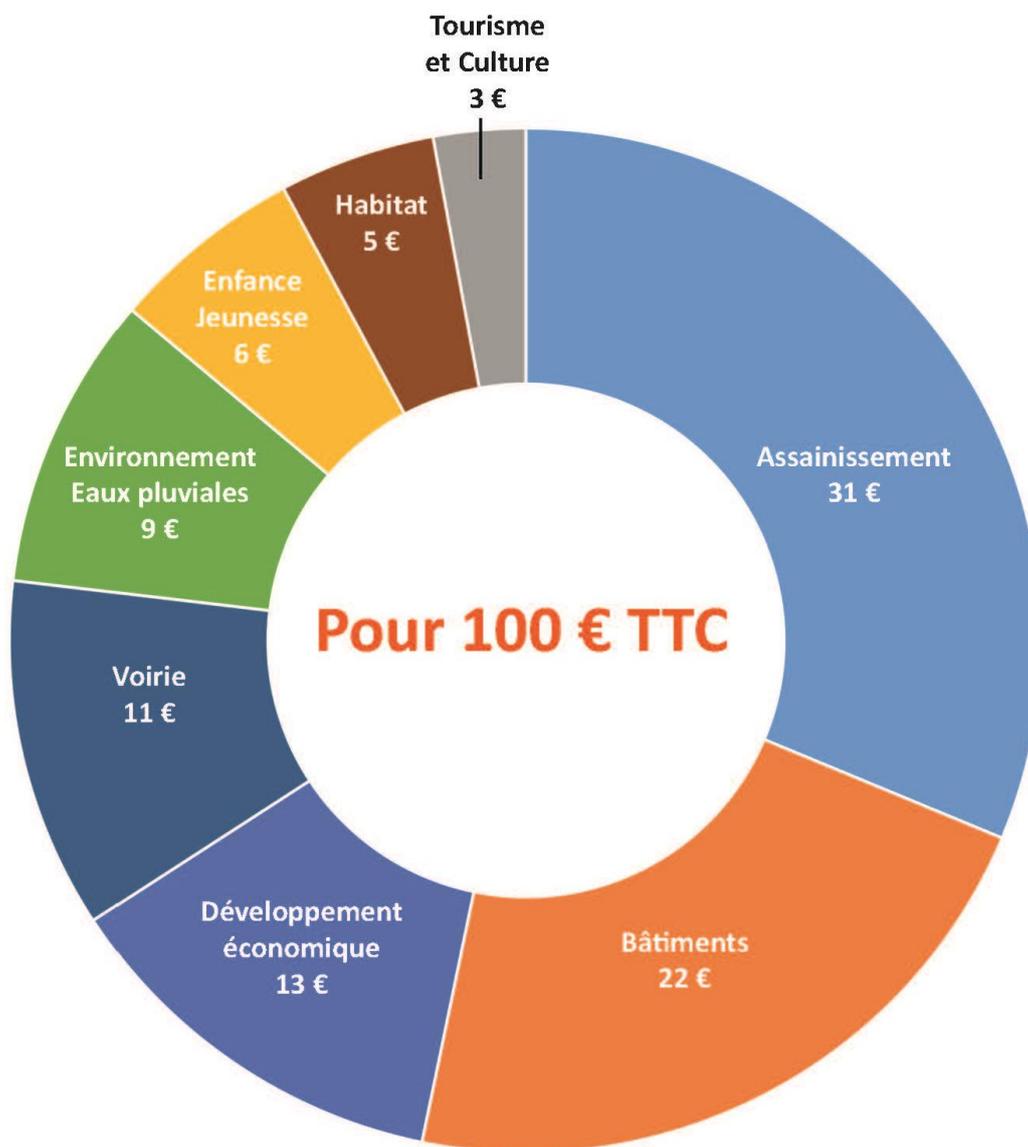
*En € TTC - Hors écritures d'ordre*

Il présente également un graphique représentant les dépenses pour 100 euros permettant de voir les postes de dépenses les plus importants pour la CCVHA.

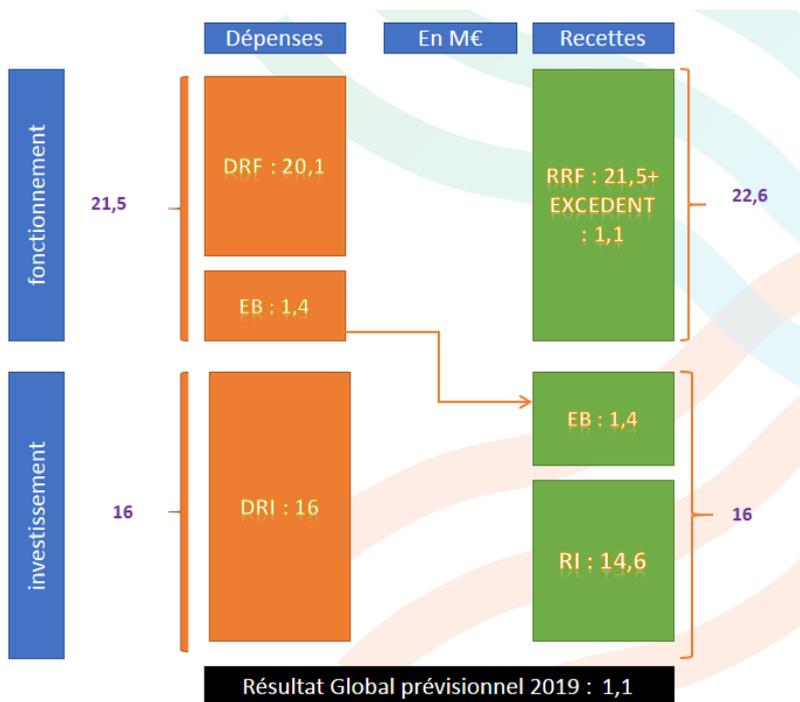
Monsieur GLEMOT souligne que les déchets sont un des postes de dépenses les plus importants. Il y a trois syndicats (le SICTOM Loire-Béconnais, le SISTO, le SICTOM Loir et Sarthe), qui envoient les factures à la CCVHA qui les refacture aux contribuables. Cela ramène 150 000 euros de dotations. Il constate que les postes de dépenses les plus importants s'expliquent par des prises de compétences de la CCVHA.



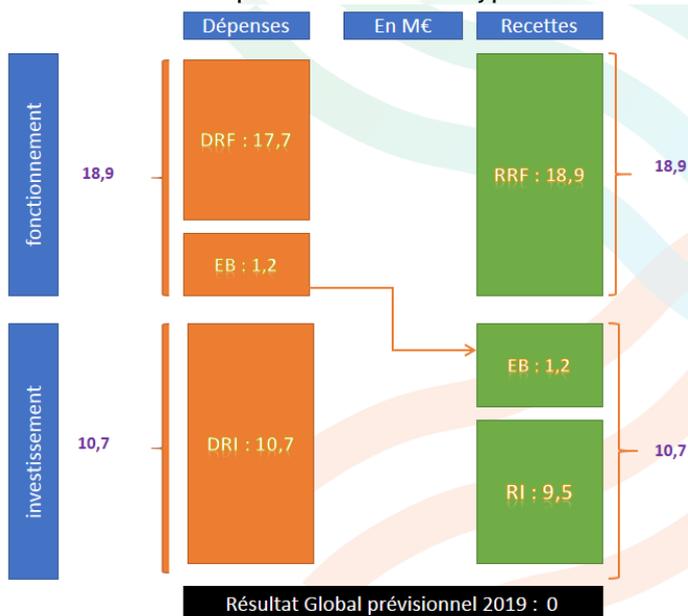
En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il constate que l'assainissement est le poste de dépenses le plus important car il y a la station d'assainissement de La Pouëze et l'entretien des réseaux. Il y a également des locaux qui sont en cours de construction. Ces dernières facturations sont en liquidation. Des petites modifications sont faites à tous les niveaux comme le déménagement des locaux de la CCVHA. Dans le développement économique, il rappelle que la CCVHA est à l'origine d'un processus de vente de parcelles.



M. Michel Bourcier présente l'équilibre général tous budgets confondus ci-dessous



M. Michel Bourcier présente le même type de tableau en ce qui concerne le budget principal.



Il rapporte qu'en ce qui concerne la section d'investissement les projets qui représentent l'essentiel des dépenses de cette section seront financés par :

- le solde du Contrat Territoires-Région : environ 1,5 M€ ;
- l'excédent de résultat 2018 : environ 1,184 M€ ;
- l'épargne générée sur 2019 : environ 1 M€ ;

Ainsi, la section d'investissement du budget principal 2019 s'équilibre sans emprunt. Il en va de même pour les budgets relatifs à l'assainissement.

Les budgets Zones d'activités économiques (ZAE) et Immobilier d'entreprises s'équilibrent par un prêt relais du fait de la nature de leurs activités (achat et viabilisation de terrains, achat de bâtiments et location à des professionnels).

Il convient de rappeler que la trajectoire des dépenses (poursuite des projets lancés en 2018) et des recettes (engagement du Contrat Territoires-Région, affectation du résultat 2018 sur 2019 et épargne

dégagée) conduit à penser que la Communauté de communes ne devrait pas avoir recours à l'emprunt sur 2019.

La volonté sur les deux prochains exercices sera d'effectivement d'essayer de reconstituer des excédents afin d'investir et de réaliser des actions futures en cours de développement. Un objectif qui est de reconstituer 5 M€ d'excédent pour la fin 2021 est envisagé.

Par la suite, les projets structurants du budget 2019 sont détaillés.

## Principaux projets et actions 2019

### Poursuite des projets structurants lancés en 2018 (TTC)

- Maison des services au public (MSAP) du Louroux-Béconnais et sa chaufferie → **180 k€**
- Siège social → **720 k€**
- Fin de la construction et aménagement de la salle de sports intercommunale Paulette Fouillet au Lion d'Angers → **444 k€**
- Numérique scolaire (vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, maintenance, formation) → **576 k€**
- École de musique à Châteauneuf-sur-Sarthe (Les Hauts-d'Anjou) → **960 k€**
- Chaufferies à bois de l'école de musique et des locaux intercommunaux à Châteauneuf-sur-Sarthe (Les Hauts-d'Anjou) → **300 k€**
- Poursuite de la construction de terrains multisports sur 11 communes : → **840 k€**
- Fonds de concours attribués aux communes et dédiés aux autres projets emblématiques → **720 k€**

Plus de  
**4,7 M€**  
inscrits au  
BP 2019



### **Enfance, jeunesse :**

- Poursuite de l'équipement de toutes les classes élémentaires du territoire en matériel informatique et des enseignants en ressources matérielles et pédagogiques.



### **Habitat :**

- Signature des conventions et lancement des opérations OPAH généraliste et OPAH-RU multi-sites.
- Projets de création de nouvelles aires d'accueil dans les communes de plus de 5 000 habitants.



### **Développement économique :**

- Aménagement de 6,5 hectares des zones de La Grosse Pierre et de La Sablonnière (Le Lion d'Angers) pour les orienter vers des activités de service et de commerce pour la première, et industrielles pour la seconde.



### **Solidarités :**

- Création d'une MSAP au Louroux-Béconnais (Val d'Erdre-Auxence).
- Harmonisation du fonctionnement et des tarifs du transport solidaire.
- Renouvellement du marché avec le prestataire de portage de repas à domicile.
- Poursuite des ateliers InovNum.
- Organisation du 4<sup>e</sup> Challenge seniors.



### **Environnement :**

- Lancement des travaux de restauration de 54 mares et de 57 kms de haies.
- Développement du programme des haies bocagères.
- Décision et mise en œuvre d'un nouveau scénario de collecte et de traitement des déchets.
- Construction d'une nouvelle station d'épuration à La Pouëze (Erdre-en-Anjou).



### **Culture :**

- Début du chantier de l'école de musique de Châteauneuf-sur-Sarthe en avril 2019 pour une mise en service à la rentrée 2020 et achat de l'école de musique du Louroux-Béconnais (Val d'Erdre-Auxence).
- Transfert de la gestion du fonctionnement des bibliothèques à la Communauté de communes.
- Renouvellement complet de mobilier pour les bibliothèques de Cherré, de Querré et de Thorigné d'Anjou.



### **Tourisme :**

- ZAT de la Mayenne : transfert de charges des équipements touristiques et arbitrage des projets à réaliser.



### **Sport :**

- Poursuite du programme d'installation de terrains multisports sur le territoire.



### **Communication :**

- Lancement du magazine intercommunal.



### **SIG :**

- Lancement de la réalisation d'un Plan de corps de rue simplifié.

## Discussion

Monsieur Etienne Glénot précise que l'extension de la zone d'activités de la Sablonnière concernera uniquement la partie Montreuil-sur-Maine de cette zone d'activités. Il rappelle que dans ces projets, beaucoup concernent des polarités. Il souligne qu'avec le numérique, les fonds de concours et les mini-stades, 2 M€ sont investis sur l'intégralité du territoire intercommunal. Les ZAT (zones d'aménagement touristiques) concernant aussi bien la Mayenne que la Sarthe avancent en parallèle et couvrent une grande partie du territoire intercommunal.

M. Bourcier rappelle que chaque Vice-président a pu discuter de son budget. En investissement, l'équilibre est à un niveau proche de 15 M € et le budget de fonctionnement s'équilibre à 20.246 M€.

M. Michel Villedey salue le caractère synthétique de la présentation du budget. Il rappelle un élément soulevé lors de la conférence des Maires du 1<sup>er</sup> avril. Il ne trouve pas satisfaisant une augmentation si importante des frais de personnel. Il soutient que le cumul sur 2 ans de l'augmentation des frais de personnel serait de l'ordre de 40%. Certes, il reconnaît que de nouvelles compétences ont été prises par la CCVHA mais le regroupement des communautés de communes a pour principal objectif théorique de faire des économies. Il ne trouve pas que cette hausse des dépenses de fonctionnement soit quelque chose de satisfaisant sur le plan de l'engagement national de réduction des dépenses publiques. Il indique que pour cette raison il s'abstiendra du vote du budget principal.

Monsieur Crubleau indique entendre les remarques de Monsieur Villedey. Il déplore également ces augmentations mais reconnaît que ces augmentations sont encore ponctuelles. Il considère que le rythme de croisière de la CCVHA n'a pas été atteint. Pour lui, il faut espérer que dans un avenir proche cette augmentation baisse.

Monsieur Villedey soutient que le fonctionnement assez lourd de la Communauté de communes n'entraîne aucune économie, ce qui lui paraît contradictoire avec l'objectif initial de la Communauté de communes.

M. Crubleau considère qu'à moyen terme il y aura une réduction des dépenses au niveau des communes. Les compétences prises par l'intercommunalité induisent une baisse d'activité dans les communes du fait du transfert de compétences.

Mme Lézé rappelle que le transfert de compétences conduit à ce que l'on confie à la Communauté de communes des actions qui ne peuvent plus être menés à l'échelon communal. Elle rappelle que récemment une chargée de relations avec les entreprises a été embauchée. Ce poste était attendu par rapport au dynamisme des zones d'activités économiques. Il y a des compétences dont les communes ont besoin et les embauches se font au niveau de la CCVHA, ce qui a un effet positif pour les communes. Elle indique également que les missions de certains agents sont trop vastes par rapport à la situation idéale.

Monsieur Glénot déclare que des barrières ont été mises en place. La fiscalité n'a pas été augmentée lors de la fusion des communautés des communes en 2017. De plus, aucun emprunt n'a été effectué. Cependant, il reconnaît que la CCVHA dépense différemment. Des dépenses ont été effectuées pour renforcer les services publics dans le rural. Il souligne que l'embauche d'une chargée de mission de relations avec les entreprises est une chance car ces postes auparavant se situaient auprès de l'agglomération angevine. Il indique que de nombreux chefs d'entreprises font part de ce désir d'être accompagnés. Il soutient que la dépense est différente dans le but d'accompagner au mieux la population. Il rappelle que la volonté du législateur était de donner une capacité structurelle pour que celle-ci produisent de nombreux services à la population.

### 4.3.1 Vote du budget principal (Michel BOURCIER)

#### BUDGET PRINCIPAL

Nature	Dépenses					Investissement					Recettes					TOTAL BUDGET		
	Total budget	Mandaté	RE PORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT		BP demandes des services N	TOTAL BUDGET
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR		Nouvelle prop	N
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 847,00	8 847,00	0,00	120 000,00	120 000,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	230 000,55	230 000,55							
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	186 980,00	186 564,03	0,00	189 133,00	189 133,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 079 183,43	1 167 094,70	514 064,01	5 132 124,73	5 646 188,74							
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	461 124,04	267 344,54	193 701,90	388 550,00	582 251,90	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 458 371,57	310 002,00	3 627 946,47	2 313 428,74	5 940 975,21							
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	232 418,00	180 436,48	44 470,00	882 000,00	926 470,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 742 402,80	0,00	0,00	0,00	0,00							
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 137 156,53	789 236,86	674 167,61	2 357 188,29	3 031 356,90	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 782,00	0,00	1 782,50	0,00	1 782,50							
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 552 888,00	4 239 462,33	3 457 683,69	2 334 139,00	5 791 822,69	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 601,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	35 150,00	35 150,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	94 900,00	71 564,82	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00							
											0,00							
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	910 013,43	910 013,43	0,00	4 118 254,51	4 118 254,51													
Mouvement d'ordre																		
					0,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 311 604,20	0,00	0,00	1 149 697,00	1 149 697,00							
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	91 182,00	90 379,40	0,00	111 183,00	111 183,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	822 763,00	1 004 367,04	0,00	846 977,00	846 977,00							
					0,00						0,00							
<b>Total Dépenses</b>	<b>12 580 608,00</b>	<b>6 671 283,07</b>	<b>4 370 023,20</b>	<b>10 535 597,80</b>	<b>14 905 621,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>12 580 608,00</b>	<b>2 553 028,56</b>	<b>4 143 392,98</b>	<b>10 762 228,02</b>	<b>14 905 621,00</b>							

Nature	Dépenses					Fonctionnement					Recettes					TOTAL BUDGET		
	Total budget	Mandaté	RE PORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT		BP demandes des services N	TOTAL BUDGET
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR		Nouvelle prop	N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 994 360,80	2 596 654,85	0,00	3 266 231,00	3 266 231,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	645 000,00	549 791,12	0,00	550 000,00	550 000,00							
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 841 100,00	6 661 865,21	0,00	7 299 388,00	7 299 388,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	2 590 972,00	2 393 734,16	0,00	2 725 724,12	2 725 724,12							
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 353 167,00	3 276 412,79	0,00	3 426 424,68	3 426 424,68	73 IMPOTS ET TAXES	11 160 938,00	11 110 185,67	0,00	12 417 232,00	12 417 232,00							
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 380 906,00	3 768 498,47	0,00	3 639 489,32	3 639 489,32	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 634 919,02	2 883 849,51	0,00	2 855 586,64	2 855 586,64							
66 CHARGES FINANCIERES	87 470,00	86 214,75	0,00	89 658,00	89 658,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	404 965,00	412 189,99	0,00	402 075,00	402 075,00							
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 167,00	14 029,70	0,00	28 492,00	28 492,00	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00							
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	211 741,95	0,00	0,00	0,00							
					0,00						0,00							
						002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 285 061,98	5 285 061,98	0,00	1 184 556,24	1 184 556,24							
Mouvement d'ordre																		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 311 604,20	0,00	0,00	1 149 697,00	1 149 697,00													
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	822 763,00	1 004 367,04	0,00	846 977,00	846 977,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	91 182,00	90 379,40	0,00	111 183,00	111 183,00							
					0,00						0,00							
	<b>22 813 538,00</b>	<b>17 408 042,81</b>	<b>0,00</b>	<b>20 246 357,00</b>	<b>20 246 357,00</b>		<b>22 813 538,00</b>	<b>22 937 483,78</b>	<b>0,00</b>	<b>20 246 357,00</b>	<b>20 246 357,00</b>							

#### Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le budget principal primitif pour 2019 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à 44 voix pour et 2 abstentions, l'adoption du texte soumis au vote.

### 4.3.2 Vote du budget Zones d'activités économiques (Michel BOURCIER)

**ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES**

Investissement											
Nature	Dépenses					Nature	Recettes				
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET		Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N
1641 EMPRUNTS EN EUROS	31 937,12	31 935,60	0,00	32 428,18	32 428,18	1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 920 883,00	0,00	0,00	2 065 987,00	2 065 987,00
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 669 008,36	1 669 008,36	0,00	2 015 293,31	2 015 293,31						0,00
Mouvement d'ordre											
3354 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	1 293 682,80	1 007 023,29	0,00	1 945 145,51	1 945 145,51	3354 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	938 018,00	938 017,44	0,00	1 625 076,00	1 625 076,00
3356 TRAVAUX	166 077,72	0,00	0,00	0,00	0,00	3356 TRAVAUX	0,00	0,00	0,00	301 805,00	301 805,00
						3655 TERRAINS AMENAGES	301 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 160 705,00</b>	<b>2 707 967,25</b>	<b>0,00</b>	<b>3 992 868,00</b>	<b>3 992 868,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 160 706,00</b>	<b>938 017,44</b>	<b>0,00</b>	<b>3 992 868,00</b>	<b>3 992 868,00</b>

Fonctionnement											
Nature	Dépenses					Nature	Recettes				
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET		Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N
6015 TERRAINS A AMENAGER	416 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	176770	0	0	490000	490 000,00
6045 ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES/TER	101 000,00	7 960,50		25 000,00	25 000,00	74718 AUTRES	0	178973,32	0	0	0,00
605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	675 000,00	132 268,15		985 000,00	985 000,00	752 REVENUS DES IMMEUBLES	1179,3	-1525,56	0	0	0,00
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	1 180,00	1 179,20		688,00	688,00						0,00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICINES	0,00	-81,67		48,00	48,00						0,00
						002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	795293,18	795293,18	0	1002470,49	1 002 470,49
Mouvement d'ordre											
808 FRAIS ACCESS. SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAG.	5 193,00	1 097,53		736,00	736,00	795 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	5193	1097,53	0	736	736,00
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	938 018,00	938 017,44		1 926 881,00	1 926 881,00	71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	1459760,52	1007023,29	0	1945146,51	1 945 146,51
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	301 805,00	0,00		0,00	0,00						0,00
											0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 438 196,00</b>	<b>1 080 441,15</b>	<b>0,00</b>	<b>3 438 353,00</b>	<b>3 438 353,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 438 196,00</b>	<b>1 980 861,76</b>	<b>0,00</b>	<b>3 438 353,00</b>	<b>3 438 353,00</b>

**Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire:

- d'adopter le budget annexe zones d'activités économiques 2019 par chapitre et sans opération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### 4-3-3 Vote du budget Immobilier entreprises (Michel BOURCIER)

#### IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Nature	Dépenses				Investissement				Recettes				TOTAL BUDGET
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET		
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N			
1641 EMPRUNTS EN EUROS	153 910,00	153 908,93	0,00	109 696,00	109 696,00	1312 REGIONIS	2,82	0,00	0,00	0,00	0,00		
1643 EMPRUNTS EN DEVISES	55 000,00	54 666,64	0,00	54 670,00	54 670,00	13158 AUTRES GROUPEMENTS	459 697,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	5 500,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	1641 EMPRUNTS EN EUROS	0,00	0,00	0,00	670 397,90	670 397,90		
2132 IMMEUBLES DE RAPPORT	589 699,00	620,24	0,00	0,00	0,00	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		
2313 CONSTRUCTIONS	15 202,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00						0,00		
					0,00						0,00		
					0,00	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	195 791,18	195 791,18	0,00	150 415,10	150 415,10		
<b>Mouvement d'ordre</b>													
13913 DEPARTEMENTS	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	179 733,00	179 733,00		
						280422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 698,00	1 698,00	0,00	1 698,00	1 698,00		
						28132 IMMEUBLES DE RAPPORT	157 804,00	164 121,73	0,00	164 122,00	164 122,00		
						28135 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	6 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
											0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>821 311,00</b>	<b>211 195,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 171 366,00</b>	<b>1 171 366,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>821 311,00</b>	<b>361 610,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 171 366,00</b>	<b>1 171 366,00</b>		

Nature	Dépenses				Fonctionnement				Recettes				TOTAL BUDGET
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET		
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N			
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES	19 000,00	19 579,00	0,00	19 000,00	21 000,00		
615221 BATIMENTS PUBLICS	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	752 REVENUS DES IMMEUBLES	200 000,58	205 646,97	0,00	231 000,57	231 000,57		
615228 AUTRES BATIMENTS	0,00	198,08	0,00	10 000,00	10 000,00						0,00		
63512 TAXES FONCIERES	21 000,00	22 261,00	0,00	23 000,00	23 000,00						0,00		
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	26 000,00	25 444,37	0,00	19 721,00	19 721,00						0,00		
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES IONES	0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00						0,00		
666 PERTES DE CHANGE	17 000,00	15 587,78	0,00	17 000,00	17 000,00						0,00		
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00	0,00	0,00	6 466,00	6 466,00						0,00		
					0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	174 124,42	174 124,42	0,00	172 039,43	172 039,43		
<b>Mouvement d'ordre</b>													
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	179 733,00	179 733,00	777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		
6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	166 820,00	165 819,73	0,00	165 820,00	165 820,00						0,00		
					0,00						0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>236 320,00</b>	<b>229 310,96</b>	<b>0,00</b>	<b>424 040,00</b>	<b>424 040,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>395 125,00</b>	<b>401 350,39</b>	<b>0,00</b>	<b>424 040,00</b>	<b>424 040,00</b>		

#### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire:

- d'adopter le budget annexe Immobilier d'entreprises 2019 par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### 4-3-4 Vote du budget SPANC (Michel BOURCIER)

#### SPANC

Investissement													
Nature	Dépenses					TOTAL BUDGET N	Nature	Recettes					TOTAL BUDGET N
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET			Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop				N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop		
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	16 416,34	0,00	0,00	16 327,50	16 327,50							0,00	
458103 OPERATIONS SOUS MANDAT : 7EME TRANCHE	33 702,66	15 300,00	0,00	33 702,50	33 702,50	458203 OPERATIONS SOUS MANDAT : 7EME TRANCHE	33 702,32	10 110,82	0,00	33 702,50	33 702,50	33 702,50	
458104 OPERATIONS SOUS MANDAT : 8EME TRANCHE	102 000,00	0,00	5 100,00	96 900,00	102 000,00	458204 OPERATIONS SOUS MANDAT : 8EME TRANCHE	102 000,00	5 100,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00	
458105 OPERATIONS SOUS MANDAT : 9EME TRANCHE	0,00	0,00	0,00	30 500,00	30 500,00	458205 OPERATIONS SOUS MANDAT : 9EME TRANCHE	0,00	0,00	0,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00	
						0,00 001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	16 416,68	16 416,68	0,00	16 327,50	16 327,50	16 327,50	
Mouvement d'ordre													
					0,00							0,00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>152 119,00</b>	<b>15 300,00</b>	<b>5 100,00</b>	<b>177 430,00</b>	<b>182 530,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>152 119,00</b>	<b>31 627,50</b>	<b>0,00</b>	<b>182 530,00</b>	<b>182 530,00</b>	<b>182 530,00</b>	

Fonctionnement													
Nature	Dépenses					TOTAL BUDGET N	Nature	Recettes					TOTAL BUDGET N
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET			Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop				N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop		
022 DEPENSES IMPREVUES	1 016,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	7062 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	41 364,44	39 117,91	0,00	84 910,00	84 910,00	84 910,00	
604 ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	0,00	9 116,00	0,00	0,00	0,00	748 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	13 899,00	2 442,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00							0,00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00							0,00	
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	26 820,00	16 604,18	0,00	57 950,00	57 950,00							0,00	
618 DIVERS	1 500,00	547,50	0,00	804,07	804,07							0,00	
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00							0,00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00							0,00	
6411 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	16 531,00	16 099,07	0,00	18 500,00	18 500,00							0,00	
6451 COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	7 396,00	6 824,15	0,00	7 500,00	7 500,00							0,00	
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00							0,00	
6542 CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00							0,00	
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000,00	484,50	0,00	0,00	0,00							0,00	
						0,00 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	9 959,56	9 959,56	0,00	1 844,07	1 844,07	1 844,07	
Mouvement d'ordre													
					0,00							0,00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>56 263,00</b>	<b>49 675,40</b>	<b>0,00</b>	<b>88 754,07</b>	<b>88 754,07</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>65 223,00</b>	<b>51 519,47</b>	<b>0,00</b>	<b>88 754,07</b>	<b>88 754,07</b>	<b>88 754,07</b>	

#### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire:

- d'adopter le budget annexe SPANC 2019 par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M49) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.3.5 Vote du budget Station d'épuration (Michel BOURCIER)

##### STATION D'EPURATION

Investissement											
Nature	Dépenses					Nature	Recettes				
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET		Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N
1641 EMPRUNTS EN EURO	68 922,00	68 921,40	0,00	68 922,00	68 922,00	1068 AUTRES RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,80	0,80
2031 FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00	79 388,00	79 388,00						0,00
21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	54 845,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00						0,00
					0,00	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	27 422,60	27 422,60	0,00	51 965,20	51 965,20
Mouvement d'ordre											
					0,00	28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	96 344,00	96 344,00	0,00	96 344,00	96 344,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>123 767,00</b>	<b>71 801,40</b>	<b>0,00</b>	<b>148 310,00</b>	<b>148 310,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>123 766,60</b>	<b>123 766,60</b>	<b>0,00</b>	<b>148 310,00</b>	<b>148 310,00</b>

Fonctionnement											
Nature	Dépenses					Nature	Recettes				
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET		Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	25000	0	0	0	0,00	70128 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	0	112356,52	0	110000,32	110 000,32
6161 MULTIRISQUES	3000	0	0	0	0,00	752 REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	110000,57	0	0	0	0,00
6226 HONORAIRES	15000	6624,72	0	15000	15 000,00						0,00
6257 RECEPTIONS	0	180,65	0	0	0,00						0,00
6378 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	2000	720,72	0	2000	2 000,00						0,00
66111 INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	12403	12402,4	0	10800	10 800,00						0,00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	0	-2715,22	0	2015	2 015,00						0,00
						002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	91540,43	91540,43	0	90338,68	90 338,68
Mouvement d'ordre											
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORP. ET CORP. ELLES	96344	96344	0	96344	96 344,00						0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>153 747,00</b>	<b>113 557,27</b>	<b>0,00</b>	<b>126 159,00</b>	<b>126 159,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>201 541,00</b>	<b>203 895,95</b>	<b>0,00</b>	<b>200 339,00</b>	<b>200 339,00</b>

#### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire:

- d'adopter le budget annexe station d'épuration 2019 par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M49);
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.3.6 Vote du budget Station Assainissement DSP (Michel BOURCIER)

##### ASSAINISSEMENT DSP

Nature	Dépenses				Investissement		Recettes				TOTAL BUDGET
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	144 616,00	139 164,33	0,00	140 917,00	140 917,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	269 657,00	0,00	269 657,54	345 448,95	615 106,49
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	7 424,00	0,00	0,00	196 067,51	196 067,51
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00	1 800,56	0,00	60 000,51	60 000,51	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	206 481,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	621 480,00	250 752,43	291 774,57	553 407,00	845 181,57	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
						27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	68 385,40	0,00	0,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	323 331,92	323 331,92						0,00
<b>Mouvement d'ordre</b>											
						021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	94 237,00	0,00	0,00	545 757,00	545 757,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	112 227,00	0,00	0,00	0,00	0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	187 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	68 388,00	68 385,40	0,00	0,00	0,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	68 388,00	68 385,40	0,00	0,00	0,00
	951 711,00	460 102,72	291 774,57	1 085 156,43	1 376 931,00		834 143,00	136 770,80	269 657,54	1 107 273,46	1 376 931,00

Nature	Dépenses				Fonctionnement		Recettes				TOTAL BUDGET
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 231,00	10 527,06	0,00	10 600,00	10 600,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	552 860,00	495 539,37	0,00	512 780,00	512 780,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 750,00	5 962,70	0,00	9 750,00	9 750,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	309 339,00	309 340,99	0,00	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	74 403,00	74 402,22	0,00	67 559,00	67 559,00						0,00
					0,00						0,00
						002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	368 539,43	368 539,43
<b>Mouvement d'ordre</b>											
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	94 237,00	0,00	0,00	545 757,00	545 757,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	117 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	305 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	112 227,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	511 145,00	90 891,98	0,00	633 666,00	633 666,00		1 091 994,00	804 880,36	0,00	881 319,43	881 319,43

#### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire:

- d'adopter le budget annexe Assainissement DSP 2019 par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M49) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.3.7 Vote du budget Station Assainissement Régie (Michel BOURCIER)

##### ASSAINISSEMENT REGIE

Nature	Dépenses					Investissement					Recettes				
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET				
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	61 301,00	0,00	61 300,02	0,00	61 300,02	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	786 760,00	0,00	786 764,86	27 780,44	814 525,30				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	182 026,00	174 679,83	0,00	179 666,00	179 666,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 255 337,00	0,00	0,00	1 216 012,70	1 216 012,70				
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	196 354,00	26 066,56	0,00	12 020,00	12 020,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	12 990,00	12 986,70	0,00	30 000,00	30 000,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 000,00	40 402,42	22 230,50	204 000,70	226 231,20						0,00				
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 735 500,00	91 351,56	411 481,11	1 813 509,00	2 224 990,11						0,00				
					0,00						0,00				
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	319 513,67	319 513,67						0,00				
Mouvement d'ordre															
						021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM	0,00	0,00	0,00	993 183,00	993 183,00				
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	238 162,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	539 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	2 494 343,00	332 500,37	495 011,63	2 558 709,37	3 053 721,00		2 594 343,00	12 986,70	786 764,86	2 266 956,14	3 053 721,00				

Nature	Dépenses					Fonctionnement					Recettes				
	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	Mandaté	REPORT	BP demandes des services N	TOTAL BUDGET				
	N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N		N-1	N-1	RAR	Nouvelle prop	N				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	404 285,00	292 033,32	0,00	412 400,00	412 400,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DM	988 229,00	849 381,61	0,00	1 106 280,23	1 106 280,23				
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	60 700,00	46 031,38	0,00	57 500,00	57 500,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	901 470,20	901 470,20	0,00	0,00	0,00				
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	22 191,00	22 191,00	0,00	0,00	0,00						0,00				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00				
66 CHARGES FINANCIERES	167 047,00	123 068,14	0,00	114 414,00	114 414,00						0,00				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 900,00	9,76	0,00	5 000,00	5 000,00						0,00				
					0,00						0,00				
					0,00	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	1 239 757,77	1 239 757,77				
Mouvement d'ordre															
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	993 183,00	993 183,00						0,00				
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	539 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	238 162,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00				
	1 208 029,00	483 333,60	0,00	1 582 497,00	1 582 497,00		2 127 961,20	1 750 851,81	0,00	2 376 038,00	2 376 038,00				

#### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire:

- d'adopter le budget annexe Assainissement Régie 2019 par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M49) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

#### 4.4 Vote des taux (Michel BOURCIER)

#### Exposé

M. Michel Bourcier indique que chaque année la communauté de communes doit voter les taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH), des taxes foncières (TFPB et TFPNB) et de la contribution foncière des entreprises (CFE), lui permettant d'équilibrer son budget.

Le niveau de ces taux doit concilier deux objectifs contradictoires à savoir financer des services publics essentiels et assurer une attractivité de son territoire propre à permettre un développement social et économique harmonieux.

#### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- fixer les taux suivants pour les taxes directes locales au titre de l'année 2019 :
  - o 22.56 % pour la CFE ;
  - o 8.42 % pour la taxe d'habitation ;
  - o 3.00 % pour la taxe foncière propriétés bâties ;
  - o 1.65 % pour la taxe foncière propriétés non bâties ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à donner toute suite utile à cette affaire.

## Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### 4.5 Modalités de facturation ou de versement des attributions de compensation (Michel BOURCIER)

## Exposé

M. Bourcier rapporte que la Communauté de Communes, de concert avec les communes, a déterminé les montants prévisionnels 2019 des attributions de compensation à facturer ou bien à reverser aux communes.

Lors de l'échange mensuel du 5 mars 2019, réunissant les directrices et directeurs généraux de services et les secrétaires de mairie, il a été proposé une facturation ou bien un versement (selon les cas) des attributions de compensation (AC) au trimestre, à terme à échoir.

Un tel rythme de facturation :

- Offrirait une souplesse de gestion pour les communes et la communauté de communes ;
- Permettrait des prévisions de l'atterrissage sans recalcul lié aux attributions de compensations, à partir du réalisé trimestriel.

## Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'échéancier de paiement proposé ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

## Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### 4.6 Montant des attributions de compensation (Michel BOURCIER)

## Exposé

M. Bourcier déclare que la Communauté de communes, de concert avec les communes, a déterminé les montants prévisionnels 2019 des attributions de compensation à facturer ou bien à verser aux communes. Conformément à la CLETC qui s'est tenue le 6 mars 2019, il est à noter qu'une partie de l'attribution de compensation dédiée à la compétence Eaux pluviales sera imputée en investissement, comme le prévoit l'article 81 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 portant loi de finances rectificatives.

La détermination de ces montants prévisionnels a été arrêtée par la commission des finances du 14 mars 2019. Dès connaissance du montant définitif des attributions de compensation au titre de l'exercice 2019, une régularisation du montant facturé sera opérée pour chaque commune et pourra être imputée à l'exercice 2019. Pour initier la facturation ou le versement, par la Communauté de communes aux communes, des montants d'attributions de compensation prévisionnels sont proposés.

## Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les attributions de compensation mentionnées ci-dessous :

AC prévisionnel 2019 en euros	
BECON-LES-GRANITS	+77 101,99
CHAMBELLAY	-71 597,10
CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ	-102 141,60
ERDRE-EN-ANJOU	-1 478 521,18

**Légende :**  
+ En faveur des communes

GREZ-NEUVILLE	-512 497,28	- En défaveur des communes
JUVARDEIL	-80 684,26	
LA-JAILLE-YVON	-104 055,56	
LE-LION-D'ANGERS	-757 876,65	
LES-HAUTS-D'ANJOU	-408 230,59	
MIRE	+18 243,72	
MONTREUIL-SUR-MAINE	-193 363,38	
SCEAUX-D'ANJOU	-303 716,14	
ST-AUGUSTIN-DES-BOIS	-268 228,48	
ST-SIGISMOND	+97 379,34	
THORIGNE-D'ANJOU	-343 014,14	
VAL-D'ERDRE-AUXENCE	-19 623,23	
<b>TOTAL</b>	<b>-4 450 824,56</b>	
<b>A PAYER AUX COMMUNES</b>	<b>+192 725,06</b>	
<b>A RECEVOIR DES COMMUNES</b>	<b>-4 643 549,62</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>-4 450 824,56</b>	

- d'autoriser le Président ou représentant à signer tout document utile à cette affaire.

#### Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 5. PROJET DE TERRITOIRE, RSOP, EVALUATIONS

### 5.1 Fonds de concours des projets emblématiques des communes (Etienne GLEMOT)

#### Exposé

Monsieur Etienne GLEMOT rappelle qu'au-delà de l'exercice de ses compétences exclusives une Communauté de communes a la possibilité d'atteindre certains de ses objectifs en soutenant l'intervention de ses communes membres allant en ce sens. A cet effet, la Communauté de commune peut recourir à l'instrument du fonds de concours tel que prévu aux dispositions de l'article L 5214-16 (V) du CGCT dont c'est la vocation. En effet, les fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une des compétences spécifiques de la Communauté de communes, telles que figurant dans ses statuts mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire communautaire. Cela, dès lors que par leur action, chacune des communes membres a la possibilité de traiter des enjeux qui dépassent son seul territoire et ces actions, multipliées sur l'ensemble du périmètre intercommunal et s'insérant dans une dynamique collective, prennent une nouvelle dimension.

En l'occurrence, les élus de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ont validé le principe de la participation de l'établissement aux projets emblématiques des communes en recourant aux fonds mobilisables dans le cadre de son Contrat Territoires-Région 2020 (CTR).

Conformément à l'article L 5214-16 (V) du CGCT précité, les fonds de concours ne peuvent être versés qu'après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Il conviendra donc que chacune des communes membres intéressées adopte une

délibération concordante à celle du Conseil communautaire retraçant les éléments des projets emblématiques au titre desquels elle sollicite le versement d'un fond de concours.

Il indique également que des règles ont été posées pour l'attribution des fonds de concours pour les projets emblématiques des communes. Le choix des projets emblématiques s'est porté en valorisant des projets emblématiques qui ont un impact positif sur l'environnement et sur les économies d'énergies avec un rayonnement intercommunal. 12 projets emblématiques ont reçu un bonus énergétique de 10 000 € lié à leur impact environnemental. Par la suite, M. Glémot énumère les différents projets emblématiques retenus par les communes avec notamment la rénovation de la Salle du Far à Erdre-en-Anjou ou la rénovation de la salle de l'octroi à Chambellay.

## Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de décider le versement de fonds de concours au bénéfice de chacune des communes membres dans le cadre la mise en œuvre des projets emblématiques qu'elles portent, dont le détail figure en annexe de la présente délibération, et dans le respect des modalités de calcul des fonds de concours fixées dans l'annexe ;
- de dire que les versements interviendront sur présentation par la commune concernée d'un certificat administratif attestant que le dernier paiement effectué par la commune porteuse du projet emblématique est intervenu au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2019 ;
- de dire que les fonds de concours objet de la présente seront imputés en section d'investissement au compte 204 « subventions d'équipement versées » du budget des communes bénéficiaires ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget de la Communauté de commune ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à donner toutes suites utiles à cette affaire et à signer tout acte en conséquence.

### Discussion

M. Todeschini regrette le fait que deux projets emblématiques concernent la commune nouvelle des Hauts-d'Anjou alors que toutes les autres communes se sont limitées à un seul projet emblématique. Il déplore un manque de cohérence dans le fonctionnement. L'attribution de ces fonds de concours pour les projets emblématiques aurait dû se faire par rapport aux critères décidés à l'origine. Il estime que suite à la fusion entre Châteauneuf-sur-Sarthe et les Hauts-d'Anjou, un seul projet emblématique aurait dû subsister. Le choix des projets emblématiques aurait dû avoir comme principal critère les économies d'énergie ou l'impact environnemental.

## Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 6.1 Prise de participation à la SAEML Alter à la SCI MultiProjets à créer avec la SEM régionale des Pays de la Loire (Jean-Claude DAVID)

## Exposé

M. Jean-Claude David rappelle que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou est actionnaire de la société Alter Eco. Cette dernière intervient dans le domaine du développement économique du département du Maine-et-Loire pour l'étude et l'acquisition de terrains, la construction d'immeubles à vocation économique destinés à la vente ou à la location ainsi que l'acquisition et la rénovation de bâtiments.

La société Alfi Technologies, de son côté, est spécialisée dans la conception, la fabrication, l'installation et la maintenance des lignes de production automatisée pour la fabrication de matériaux de construction et d'intralogistique industrielle. La société emploie près de 200 salariés dont 80 salariés situés au Pin-en-Mauges. Cette société, dans son développement, souhaite réaménager le bâtiment situé sur la commune du Pin-en-Mauges et l'ajout d'une extension pour un investissement estimé à 4 325 000 € HT comprenant l'acquisition du site.

C'est dans ce contexte que la société Alter Eco et la SEM régionale des Pays de la Loire se sont rapprochées pour envisager le portage de ce projet et, plus largement, les modalités de leur partenariat pour des opérations intéressant les deux SEML. Alter Eco et la SEM régionale des Pays de La Loire ont ainsi convenu de créer entre elles une société civile immobilière Multiprojets au sein laquelle elles seraient associées.

Dans la perspective du portage de l'opération immobilière Alfi Technologies, la société civile serait créée avec un capital social de 694 000 euros réparti à hauteur de 354 000 euros pour la SEM Régionale des Pays de la Loire et de 340 000 euros pour Alter Eco.

Cette société aura vocation à se porter acquéreur du foncier actuel d'Alfi Technologies en vue de réaliser le programme de travaux de réaménagement et d'extension pour sa location à Alfi Technologies.

Le projet de constitution d'une société civile immobilière MultiProjets entre la SEM Régionale des Pays de la Loire et Alter Eco motivé par cette première opération a reçu l'approbation du Conseil d'Administration d'Alter Eco du 24 janvier 2019 sur avis favorable de son comité technique, d'une part et du Conseil d'administration de la SEM Régionale des Pays de la Loire, d'autre part.

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de participation de la société d'économie mixte locale « Alter Eco » au capital d'une société civile immobilière Multiprojets à créer avec la SEM Régionales des Pays de la Loire pour le portage de projets intéressant les deux SEML et, notamment, le projet immobilier de la Société Alfi Technologies, située sur la Commune de le Pin-en-Mauges ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 6.2 Participation aux frais de PLU de Grez-Neuville (Jean-Claude DAVID)

### Exposé

M. Jean-Claude David rapporte que la ZAC (zone d'aménagement concertée) de la Grée a une vocation commerciale. Elle possède également une partie UBZ à vocation tertiaire. Initialement un projet de résidence seniors a été imaginé sur cette partie même si aucun projet concret n'a vu le jour. Le projet du Département d'implanter sur cette zone une Maison de santé a conduit la Communauté de Communes à envisager que des entreprises puissent y implanter des bureaux pour conserver une cohérence d'ensemble en secteur UBZ. Or, le règlement ne permet pas ce type de construction pour l'implantation d'une entreprise.

Une demande de modification du règlement en secteur UBZ doit être effectuée pour rendre possible la construction de bureaux. La Communauté de communes dans le cadre de sa compétence développement économique a demandé la modification du règlement du PLU de la commune de Grez-Neuville. Il est proposé qu'elle prenne à sa charge 100 % du coût du bureau d'études de 2 154,60 euros HT et 100% du coût de l'enquête publique de cette modification.

Par ailleurs, la Communauté de Communes doit faire face à diverses demandes d'entreprises souhaitant s'installer sur la ZAC de la Grée. A ce jour, cette dernière est vendue ou réservée dans sa quasi-totalité contraignant la Communauté de communes à apporter une réponse négative aux entreprises. Par ce fait, des échanges ont lieu avec les services de la CCI (chambre du commerce et de l'industrie), de la CMA (chambre des métiers et de l'artisanat), de la Chambre d'agriculture et ceux de l'Etat pour connaître leurs

positions respectives sur une évolution du zonage économique du territoire compatible avec les préconisations du SCoT. A la suite de ces échanges, une position de principe a été arrêtée pour accroître le zonage à vocation économique dans la continuité de la ZAC de la Grée à l'arrière du Super U.

Cette extension nécessite une révision du PLU mais considérant que la commune a d'autres raisons de réviser son PLU, il est proposé que le coût du bureau d'études estimé à 25 000 € HT soit partagé à 50/50 entre la commune et la CCVHA. Enfin en complément, afin d'accroître le potentiel de cette zone, il est proposé de monter un « dossier Barnier » (article L.111-6 du Code de l'urbanisme) pour diminuer la marge de recul par rapport à la nationale et que la CCVHA rembourse les frais engagés pour ce dossier chiffrés à 3 430 euros HT.

### Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le remboursement à la commune de Grez-Neuville 100% du bureau d'études de 2 154,60€ et 100 % du coût de l'enquête publique de cette modification du secteur UBz ;
- d'autoriser le remboursement à la commune de 50% du coût du bureau d'études chiffré à 25 000€ pour la refonte globale du PLU ;
- d'autoriser le remboursement à la commune de 100% du coût du dossier Barnier (article L.111-6 du Code de l'urbanisme) chiffré à 3 430€ ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 6.3 Vente d'une parcelle à l'agence de Granit automobiles – Bécon-les-Granits (Jean-Claude DAVID)

### Exposé

M. Jean-Claude David indique que M. Fabrice Maingot propriétaire du garage Granit automobiles sur la commune de Bécon-les-Granits souhaite un agrandissement de sa société et ainsi disposer d'un nouveau bâtiment. Pour la réalisation de ce projet, M. Maingot est intéressé par un emplacement de 4 249m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de la Clercière située à Bécon-les-Granits. Cette acquisition pour ce dernier se ferait au prix de 73 735 €HT.

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la vente du lot 2b de la ZA de la Clercière pour une superficie de 4 249 m<sup>2</sup> à l'Agence Granit Automobile ou tout autre représentant agissant avec elle ou pour son compte au prix de 73 735 € HT;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents afférents.

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 6.4 Vente d'une parcelle à la SCI LAEH – station lavage - Bécon-les-Granits (Jean-Claude DAVID)

### Exposé

Monsieur Jean-Claude David rapporte que la SCI LAEH souhaite implanter une station de lavage sur le territoire de Bécon-les-Granits. Pour ce faire, la SCI LAEH souhaiterait acquérir un emplacement de 1 000 m<sup>2</sup> dans la zone d'activité de la Clercière située à Bécon-les-Granits. Cette acquisition se ferait au prix de 20 000 €HT.

## Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la vente du lot 5 cadastré C1261 de la ZA de la Clercière pour une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> à la SCI LAEH au prix de 20 000 € HT ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents y afférents.

## Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### **6.5 Implantation de caméras de vidéoprotection, zone de la Sablonnière, au Lion-d'Angers (Jean-Claude DAVID)**

## Exposé

M. Jean-Claude David rappelle que plusieurs entreprises de la zone de la Sablonnière au Lion d'Angers ont fait état de leur souhait que des caméras de vidéoprotection soient installées dans cette zone d'activités. La commune du Lion d'Angers a lancé un marché permettant l'implantation de plusieurs caméras de vidéoprotection sur la commune avec une option permettant d'en placer plusieurs sur la zone d'activités de la Sablonnière.

Le coût de cette implantation de 4 caméras est estimé à moins de 36 057 euros HT en investissement et le fonctionnement annuel est estimé à moins de 2 400 euros HT par an.

## Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le remboursement à la commune du Lion d'Angers des frais engagés auprès du prestataire pour l'implantation de quatre caméras sur la zone de la Sablonnière ;
- d'autoriser le remboursement annuel des frais de fonctionnement lié à ces quatre caméras ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents y afférents.

## Discussion :

*M. Daniel Chalet déclare qu'un cabinet d'études a été saisi du sujet et que les services de la Préfecture se sont déplacés et ont audité la commune du Lion-d'Angers sur ce qui se passait depuis plusieurs années. Ce sont eux qui ont déterminé l'emplacement des caméras sur cette zone. Il y a eu un réel appui sur leur technicité.*

*M. Glénot rappelle qu'historiquement des entreprises sur la zone de la sablonnière ont déjà été cambriolées. Certaines entreprises se sont fait cambriolées notamment à Châteauneuf-sur-Sarthe pour une valeur de 450 000€. Il insiste sur le fait la présence de ces caméras n'empêchera pas tout cambriolage mais que c'est un élément de dissuasion pour les éventuels cambriolages.*

## Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### **6.6 Vente d'une parcelle- Installation d'une agence MMA à Bécon-les-Granits (Jean-Claude DAVID)**

## Exposé

M. Jean-Claude David rapporte que Mme Elisabeth SZYMANEK et Mme Dorothee LORY, propriétaire d'une agence MMA située à Chalonnes-sur-Loire, souhaitent installer une agence MMA sur le territoire de Bécon-les-Granits. Pour ce projet, elles sont intéressées par un emplacement de 250m<sup>2</sup> issu de la division de la parcelle cadastrée C 1253 dans la zone d'activités de la Clercière à Bécon-les-Granits.

Cette acquisition se ferait au prix de 40 € HT le m<sup>2</sup> soit la somme de 10 000 €HT.

## Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le remboursement à la commune du Lion d'Angers des frais engagés auprès du prestataire pour l'implantation de quatre caméras sur la zone de la Sablonnière ;
- d'autoriser le remboursement annuel des frais de fonctionnement lié à ces quatre caméras ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents y afférents.

#### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### **6.7 Cession en fin de crédit-bail (Jean-Claude DAVID)**

#### **Exposé**

M. Jean-Claude David indique que la Société ARMA TRADE a signé un crédit-bail le 4 mai 2007. Celle-ci a demandé le 20 septembre que l'option d'achat soit levée. L'article 14 du crédit-bail prévoit un prix d'achat à un euro symbolique en fin de bail.

#### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la cession de l'atelier relais en question au prix de 1€ HT ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents y afférents.

#### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### **6.8 Vente d'une parcelle à la commune du Lion-d'Angers pour l'implantation d'une antenne Télécom (Jean-Claude DAVID)**

#### **Exposé**

M. Jean-Claude David indique que la commune du Lion-d'Angers souhaite implanter une antenne télécom sur son territoire. Afin de réaliser ce projet, la commune est intéressée par 88 m<sup>2</sup> de la parcelle AMo8 qui mesure au total 38 794 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités des Hauts du Courgeon. Cette acquisition se ferait au prix de 2,50€ HT le m<sup>2</sup>.

#### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la vente d'environ 88 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AMo8 située sur la commune du Lion d'Angers à la Commune du Lion-d'Angers au prix de 2.50€ HT par m<sup>2</sup> soit environ 220.00 € HT ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents y afférents.

#### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## **7. COMMANDE PUBLIQUE**

### **7.1 Projet numérique : acquisition de tablettes et de postes informatiques (Dominique HAURILLON)**

#### **Exposé**

M. Dominique Haurillon rappelle que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou équipe les écoles du territoire intercommunal en matériels informatiques (vidéoprojecteur interactif, lots d'ordinateurs portables, etc.) dans le cadre de sa politique de développement de l'accès au numérique. Suite à l'étude des projets reçus par les équipes pédagogiques, les élus de la commission compétente proposent d'étendre la liste des matériels éligibles de ce programme aux ordinateurs fixes et aux lots de tablettes (et matériels associés). Ce déploiement s'effectuera en plusieurs vagues sur deux années.

Afin de permettre ce déploiement de matériels complémentaires, il convient de lancer un appel d'offres d'un montant estimé à 240 000€ HT.

### Proposition

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à :

- lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- signer le marché avec la société la mieux-disante retenue par la CAO ainsi que tout avenant se rapportant au marché conclu ;
- relancer une procédure d'appel d'offres en cas d'infructuosité ;
- signer tous documents utiles à cette affaire.

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 8. HABITAT

### 8.1 Versement d'une subvention d'investissement d'équipement à Maine-et-Loire Habitat (Daniel CHALET)

#### Exposé

M. Daniel Chalet rappelle que, lors du Conseil communautaire du 15 novembre 2018, le principe d'une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 50 000 euros maximum pour le projet d'extension de la résidence habitat jeunes a été acté. Pour mémoire, la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et l'association Iliade Habitat jeune ont décidé de conforter les capacités d'accueil de la résidence Alphonse COCHARD par la réhabilitation par le bailleur Maine-et-Loire Habitat de six logements en proximité immédiate de la résidence.

Il convient aujourd'hui de formaliser la participation de la CCVHA à hauteur de 50 000 € par l'attribution d'une subvention d'équipement à Maine-et-Loire Habitat, bailleur et maître d'ouvrage porteur de l'opération.

Il invite également les communes à imiter l'initiative prise par Le Lion-d'Angers en vue de favoriser la construction de logements pour les jeunes travailleurs.

#### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de verser à Maine-et-Loire Habitat (office public d'habitat), en sa qualité de maître d'ouvrage et bailleur de la résidence habitat jeune Alphonse COCHARD, une subvention d'investissement à hauteur de 50 000 € dans le cadre du projet d'extension de la résidence ;
- de préciser que les crédits seront inscrits au budget 2019 de la Communauté de communes et seront imputés en section d'investissement au compte 204 « subventions d'équipement versées » ;
- de dire que la subvention fera l'objet d'un amortissement sur 25 années ;
- de dire que le paiement de la subvention interviendra après la réalisation de l'opération au titre de laquelle elle est consentie ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à donner toutes suites utiles à cette affaire.

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 9. TOURISME

## 9.1 Résiliation du bail emphytéotique de la maison de la rivière à Châteauneuf-sur-Sarthe, commune des Hauts-d'Anjou (Maryline LEZE)

### Exposé

Mme Maryline Lézé rapporte que la commune des Hauts d'Anjou, précisément la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe, a formulé dans un courrier le souhait de résilier le bail emphytéotique qui liait la commune à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, historiquement la Communauté de Communes des Hauts d'Anjou.

Le bail emphytéotique a été consenti à titre gracieux pour une durée de 33 ans du 1er juin 2006 au 31 mai 2039 (par acte notarié le 29 mai 2007) et porte sur les biens suivants :

1. Un immeuble comprenant : Salle d'exposition et salle du 3<sup>ème</sup> étage :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	945	Rue des Moulins	00ha 04a 92ca
AH	955	Rue des Moulins	00ha 01a 05ca
Total surface :			00ha 05a 97ca

2. Un ensemble immobilier figurant au cadastre sous la section AH n°946 d'une surface 00a 48ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division en volume :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	945	Rue des Moulins	00ha 04a 92ca
AH	955	Rue des Moulins	00ha 01a 05ca
Total surface :			00ha 05a 97ca

Mme Lézé rappelle que l'immeuble accueillait anciennement l'office du tourisme et la maison de la rivière. Aujourd'hui, l'action de l'office du tourisme a été revu et les locaux n'ont pas été conservés. Ce sont des décisions qui ont été vues au niveau du PETR. Ces locaux souhaitent repris par la commune des Hauts-d'Anjou. C'est en ce sens que la commune demande la résiliation du bail. **La commission tourisme en date du 5 février 2019 a donné un avis favorable à la résiliation du bail emphytéotique.**

Au regard des conditions de mise en œuvre du bail emphytéotique, un acte notarié devra être établi dont les frais reviendront au bailleur, ayant souhaité la résiliation, en complément d'une délibération concordante.

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la résiliation à l'amiable sur demande du bailleur et sous réserve d'une délibération concordante ;
- d'approuver la résiliation par acte notarié aux frais du bailleur ;
- d'approuver la résiliation sans versement d'aucune indemnité de part et d'autre ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de résiliation et à donner toutes suites utiles à cette affaire.

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 10. EAU, ASSAINISSEMENT

### 10.1 Autorisation de signature bail Orange (Alain FOUCHER)

#### Exposé

M. Alain Foucher rappelle que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou est compétente en « Assainissement Collectif » depuis le 01/01/2018. A ce titre, la CCVHA est gestionnaire d'une station d'épuration à BECON-LES-GRANITS, situé Chemin de Brisatre.

La société Orange dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques a souhaité procéder, pour l'exploitation de ses réseaux, à l'implantation d'équipements techniques sur la parcelle accueillant la station d'épuration. La référence cadastrale de cette parcelle est la section E n°187 de la feuille 000.

Conformément aux articles L. 1321-1 et suivants du CGCT, la CCVHA en tant que gestionnaire de l'équipement dispose des prérogatives relevant du propriétaire et est compétente pour autoriser l'implantation des équipements techniques de la société Orange.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil d'autoriser la signature de la convention proposée. Elle serait conclue pour une durée de 12 ans renouvelable par tacite reconduction pour une période de 6 ans. Le loyer, annuel, est arrêté est à 2 000 €.

#### Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'agréer les termes de la convention portée en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et donner toutes suites utiles à cette affaire.

#### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

### 10.2 Tarifs pour contrôle de branchement –Val d'Erdre-Auxence-Commune déléguée du Louroux-Béconnais (Alain FOUCHER)

#### Exposé

M. Foucher indique que la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou est compétente en « Assainissement Collectif » depuis le 01/01/2018. Dans le cadre de cessions immobilières et à la demande des notaires, le service assainissement de la CCVHA peut être sollicité (via les conventions de gestion), pour la réalisation de contrôles de branchement Eaux Usées et Eaux Pluviales.

Historiquement, les Communes membres de la Communauté de communes assurent ces prestations soit en régie, soit en les déléguant à un prestataire.

Aussi, il convient à la Communauté de commune de délibérer afin de valider les tarifs pratiqués par les communes sur l'emprise de leur territoire et ainsi garantir la continuité de service en 2018.

La commission Eau et Assainissement du 07/06/2018 s'est montré favorable à l'établissement d'un marché à l'échelle de la CCVHA, qui sera effectif au 01/01/2019 pour la faire bénéficier aux usagers d'un tarif avantageux.

Il est rappelé au Conseil Communautaire le contexte de réalisation des contrôles de branchement en assainissement collectif. Les tarifs des prestations de contrôles de branchement appliqués au titre de l'exercice 2017 sur le territoire de la CCVHA sont les suivants:

Commune de VAE	Tarif (en € TTC)
Val-d'Erdre-Auxence (Commune Déléguée :Le Louroux- Béconnais)	85 €

Il est proposé de reconduire les tarifs appliqués au titre de l'exercice 2017 à compter de l'exercice 2018.

### Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de reconduire sur le territoire de la Commune mentionnée ci-dessus, les tarifs des prestations de contrôle de branchement respectifs appliqués au titre de l'exercice 2017, à compter de l'exercice 2018 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à cette affaire.

### Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## 11. ENFANCE, JEUNESSE

### 11.1 Renouvellement du contrat enfance jeunesse (Dominique HAURILLON)

#### Exposé

M. Dominique Haurillon déclare que deux des anciennes communautés de communes doivent renouveler leur contrat enfance et jeunesse et la troisième (l'ex-CCOA) a une durée de vie d'un an supplémentaire. Il est proposé, après échange avec la caisse d'allocations familiales, de signer un contrat enfance jeunesse pour l'ensemble du territoire. Cette décision suppose que le territoire anciennement Ouest-Anjou délibère pour qu'elle raccourcisse son contrat d'un an. Il précise que le renouvellement du CEJ pour la période 2019-2022 se fait à la fin de la première année. Cette forme de CEJ arrive à sa fin. Les futures conventions d'objectifs de gestions de la CAF sont encore assez imprécises pour le moment.

La conseillère de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, en charge de notre territoire a, lors de la présentation annuelle des bilans CEJ, informé de la fin annoncée des CEJ après ce renouvellement.

L'harmonisation des 3 contrats permettra de visualiser les moyens financiers prévus pour les communes et la Communauté de Communes pour les années 2019 à 2022 (chose à ce jour impossible avec le futur outil de contractualisation).

Ce futur Contrat Enfance Jeunesse unique implique :

- La fin anticipée de celui de l'ex CCOA en accord avec les communes concernées ;

Le versement de toutes les participations financières de la Caisse Allocations Familiales vers la CCVHA qui reverse ensuite les sommes correspondantes aux communes concernées par la compétence

### Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider l'arrêt anticipé du Contrat Enfance Jeunesse de l'ex CCOA ;
- de valider l'élaboration d'un Contrat Enfance Jeunesse unique 2019-2022 ;
- de valider la perception des participations financières versées par la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire par la Communauté de communes ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le futur Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 et tous les avenants, conventions et actions nouvelles qui en découlent avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Maine et Loire ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à cette affaire.

### Discussion

Mme Marie-Ange Fouchereau rappelle au Conseil qu'il existait un CEJ par communauté de communes mais que cela n'empêchait pas le fait que soient menées des actions communales par le biais de ces CEJ.

### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## **12. ENFANCE, JEUNESSE**

### **12.1 Signature du contrat local d'engagement pour la mise en œuvre du schéma départemental de l'amélioration de l'accès des services au public (Marie –Ange FOUCHEREAU)**

### **Exposé**

Mme Marie-Ange Fouchereau rappelle qu'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public pour le Maine-et-Loire a été approuvé par arrêté préfectoral du 4 avril 2018. Ce schéma a affirmé le rôle majeur que les EPCI ont dans l'organisation d'un maillage des services à l'échelle des territoires en s'appuyant sur leurs polarités et leur politique d'aménagement du territoire.

Par une convention-cadre signée le 26 avril 2018, l'ensemble des parties signataires dont fait partie la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou se sont engagées à assurer la mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité au service public.

Pour chaque territoire intercommunal, la mise en œuvre du SDAASP prend la forme d'un contrat local d'engagement (article 3 de la convention cadre du 26 avril 2018). Ce contrat comprend deux volets :

- La présentation du maillage des services sur le territoire tel que l'EPCI s'engage à le mettre en œuvre en lien avec les communes ;
- Un plan d'action sur les thématiques proposés dans le SDAASP.

Ce contrat est conclu entre l'Etat, le Conseil départemental de Maine-et-Loire, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et le CIAS de la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou.

Elle indique également que dans ce schéma plusieurs orientations ont été prises pour conforter le maillage des services publics, c'est dans cette optique l'on retrouve le maillage des MSAP. Il y a aussi développer le commerce de proximité, une feuille de route numérique a été mise en place au service du numérique et des usagers. D'autres actions sont prévus dans le cadre du SDAASP avec notamment l'extension de la résidence habitat jeunes. Il faut faire mention également des projets de transports alternatif.

### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la signature du contrat local d'engagement ci-joint et son annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat local d'engagement et tout autre document utile à cette affaire.

### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

## **13. CULTURE**

### 13.1 Versement de subventions aux associations de gestion de bibliothèques (Loïc BEZIERS LA FOSSE)

M. Loïc Béziers La Fosse rappelle que la prise de la compétence Lecture publique est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec une mise en application totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce transfert est intervenu en deux temps. Le but d'assurer une mise en œuvre optimale et d'assurer le maintien de la qualité de service rendue précédemment par les communes :

- 1<sup>er</sup> janvier 2018 : transfert de la bibliothécaire de Châteauneuf-sur-Sarthe et de l'investissement (mobilier et matériel informatique) ;
- 1<sup>er</sup> janvier 2019 : transfert des acquisitions (budget intercommunal réparti par bibliothèque et subventions aux associations), régies matériel d'équipement, fournitures administratives, budget pour les animations locales, connexions internet pour les secteurs de Bécon-Les-Granits et de Châteauneuf-sur-Sarthe (déjà intercommunal pour le secteur du Lion d'Angers).

Le territoire compte 27 bibliothèques avec des modes de gestion différents. Le territoire se compose de bibliothèques à gestion intercommunale (ex-bibliothèques municipales), à gestion associative ou à gestion intercommunale avec association conventionnée. La gestion de certaines bibliothèques de la CCVHA étant assurée par des associations, il convient d'accorder à ces différentes associations les moyens de gestion nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement.

Concernant les subventions attribuées aux bibliothèques, la Commission Culture a donné l'avis suivant :

- Harmonisation des subventions à un minimum de 1.50 € par habitant (recommandation de la DRAC : 2 euros par habitant) ;
- Maintien du niveau de budget précédemment en place pour les bibliothèques qui avaient un budget plus conséquent en 2018 (Brissarthe et Champigné) ;
- Maintien des subventions de fonctionnement des bibliothèques du Lion d'Angers et de Châteauneuf sur Sarthe (à gestion intercommunale avec association conventionnée) qui bénéficiaient de ces subventions de fonctionnement auparavant.

**La commission « Culture » en date du 7 février 2019 a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions.**

#### Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider les attributions suivantes pour les associations gérant les bibliothèques de :

Nom de l'association	Bibliothèques associatives	
Bibliothèque pour Tous	Bécon Les Granits	4 409 €
Bibliothèque Communale du Louroux-Béconnais	Le Louroux-Béconnais	4 845 €
Bibliothèque Communale de La Pouëze	La Pouëze(mettre le nom des communes nouvelles)	2 990 €
Au Gré du Livre	Grez-Neuville	2 237 €
Bibliothèque de Thorigné-Champteussé	Thorigné d'Anjou-Chenillé-Champteussé	2 411 €
Brissarthe Bouquine	Brissarthe	1 248 €
Croc-Lire	Champigné	4 316 €
L'Ivre de lecture	Juvardeil	1 254 €

Nom de l'association	Bibliothèques à gestion intercommunale avec association conventionnée	
Bibliothèque Hervé Bazin du Lion d'Angers	Le Lion d'Angers	1 000 €
L'Attire-Lire	Châteauneuf sur Sarthe	400 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à cette affaire.

#### Discussion

Marc-Antoine Driancourt s'interroge sur le mode de calcul des subventions étant donné que la bibliothèque de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe ne reçoit que 400 € alors que la population de Châteauneuf-sur-Sarthe est d'environ 4 000 habitants. Il s'interroge quand il voit les subventions des autres communes qui ont une population moins importante.

Le rapporteur lui répond que la bibliothécaire de Châteauneuf-sur-Sarthe a été transférée à l'intercommunalité.

M. Glénot précise que ces attributions de subvention restent dans la lignée des subventions qu'accordaient les communes auparavant. Il ne faut pas oublier que c'est l'intercommunalité qui finance l'achat des livres et qu'elle a repris à son compte le salarié de la bibliothécaire de Châteauneuf-sur-Sarthe.

M. Driancourt précise qu'il prône une égalité de traitement et le respect des critères énoncés auparavant.

M. Béziers La Fosse rappelle que pour la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe c'est une bibliothèque à gestion intercommunale avec une association conventionnée, ce n'est pas une association en tant que telle qui gère la bibliothèque. C'est cet élément qui explique la différence de situation.

Monsieur Glénot demande si le Conseil est favorable à un vote en bloc du texte. Ce qui est accepté par celui-ci. De plus, il demande si quelqu'un fait partie d'une association concernée par la présente délibération. Personne ne répond à cette demande. Tous les membres du Conseil communautaire sont autorisés à prendre part au vote.

#### **Décision**

⇒ Le conseil décide, à la majorité des voix, l'adoption du texte soumis au vote

#### **14. COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (ETIENNE GLEMOT)**

DÉCISION	01/03/2019	<a href="#">2019-12DC</a>	MARCHÉ	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement complémentaire et la réfection de voirie de l'Actiparc de la Sablonnière et la réfection de la voirie de la zone d'activités des Victoires.
DÉCISION	06/03/2019	<a href="#">2019-13DC</a>	MARCHÉ	contrat ANTEA – Réalisation d'un dossier IED (directive relative aux émissions industrielles) et rédaction d'un Porter à connaissance ICPE sur la STEP de Chateauneuf sur sarthe – montant : 9400 € HT
DÉCISION	06/03/2019	<a href="#">2019-14DC</a>	ENFANCE	Convention financière de mise à disposition de locaux et de terrains pour l'ALSH LE BOIS ENCHANTE - Commune de Saint-Augustin-des-Bois
DÉCISION	06/03/2019	<a href="#">2019-15DC</a>	ENFANCE	Convention relative à la gestion financière Saint-Georges sur Loire.
DÉCISION	06/03/2019	<a href="#">2019-16DC</a>	ENFANCE	Convention pour ALSH Bécon-les-Graniats
DÉCISION	06/03/2019	<a href="#">2019-17DC</a>	Lect. Pub	Convention de gestion et d'animations des bibliothèques
DÉCISION	13/03/2019	<a href="#">2019-18DC</a>	MARCHÉ	Aménagement place de l'Eglise et rue du Commerce – La Cornuaille – Travaux de réseaux EP (Eaux pluviales)
DÉCISION	15/03/2019	<a href="#">2019-19DC</a>	Marché	Signature des marchés vêtements de travail et EPI (équipement de protection individuelle)

DÉLIBÉRATION BUREAU	11/03/2019	<a href="#">2019-03-11-01BE</a>	RESSOURCES HUMAINES	Présentation du tableau des effectifs
DÉLIBÉRATION BUREAU	11/03/2019	<a href="#">2019-03-11-02BE</a>	VOIRIE	Mise à disposition du personnel et du matériel de la CCVHA auprès des communes.
DÉLIBÉRATION BUREAU	11/03/2019	<a href="#">2019-03-11-03BE</a>	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Signature pour l'extension du pôle santé au Lion d'Angers

## 15. QUESTIONS DIVERSES

*Néant*

Michel BELOUIN  
Secrétaire de séance